



# Bulletin Officiel

N° 4331 Mercredi 10 Avril 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3

### AVIS DES SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	4
SICAV OPPORTUNITY	4
SICAV PROSPERITY	5
SICAV TRESOR	5
SICAV L'EPARGNANT	6
SICAV L'INVESTISSEUR -AGO- ET -AGE-	6

#### CHANGEMENT DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET SUPPRESSION DES COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	7
---------------------------------	---

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Emprunt Obligataire HL 2013/1 »	8-11
-----------------------------------	------

COURBE DES TAUX	12
-----------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM-	13-14
--	-------

#### ANNEXE I

#### OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI

SOCIETE NEW BODY LINE

#### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETEES AU 31/12/2012

- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV TRESOR
- SICAV PROSPERITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATEIRE

#### ANNEXE IV

#### ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETEES AU 31/12/2012

- MAC AL HOUDA FCP
- MAC EPARGNE ACTIONS FCP
- MAC EPARGNANT FCP
- FCP FINA 60

## COMMUNIQUE DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIÉTÉS FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

**1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2013.**

**Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

-----  
(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

## COMMUNIQUE DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2013, au plus tard le 20 Avril 2013.**

AVIS DES SOCIETES				
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>				
SOCIETE.....				
Siège social : .....				
La société .....publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....				
<b>Indicateurs :</b>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<b>Commentaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul> La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>				

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

**SICAV OPPORTUNITY**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 16<sup>H</sup>30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

- Suite -

### **SICAV PROSPERITY**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

### **SICAV TRESOR**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable -sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
7. Questions diverses.

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

#### SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : Rue Hédi Nourira -1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 26 avril 2013 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

#### SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : Rue Hédi Nourira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

#### SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : Rue Hédi Nourira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 11 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Changement du mode de direction
- 2- Modification corrélative des statuts

## Changement des orientations de placement et suppression des commissions de souscription

### FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,  
1053 Les Berges du Lac

#### 1. Changement des orientations de placement

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Dans une proportion de 75% à 80 % de l'actif net en actions de sociétés de la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions de sociétés du marché alternatif) ;</li> <li>-Dans une proportion de 0 % à 5% de l'actif net en titres OPCVM ;</li> <li>-A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net de liquidités et quasi-liquidités.</li> </ul>	<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif net en actions admises à la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions admises au marché alternatif) ;</li> <li>-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;</li> <li>-Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie ;</li> <li>-Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en OPCVM ;</li> <li>-Dans une proportion de 20% de l'actif net en liquidités et quasi liquidités.</li> </ul>

#### 2. Suppression des commissions de souscription

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2012 a décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription.

**Ces modifications entreront en vigueur à partir du 12 avril 2013** et conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1<sup>er</sup> avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter de cette date d'entrée en vigueur.**

Le prospectus de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES mis à jour sous le numéro 09-680/A001 en date du 4 avril 2013 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la société TRADERS INVESTMENT MANAGERS sise à la rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, 1053 Les Berges du Lac.

## **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2013/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 Juin 2012 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2012 et 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 16 janvier 2013 donne à son tour pouvoir au Président Directeur Général de fixer le montant, les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire HL 2013/1.

### **Dénomination de l'emprunt**

HL 2013/1.

### **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

### **Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 19 Avril 2013 et clôturées sans préavis et au plus tard le 17 Mai 2013.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 24 Mai 2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 19 Avril 2013 auprès de MAC S.A. – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac.

- Suite -

---

### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à rééquilibrer la situation financière de la société et à financer des immobilisations à donner en leasing pour renforcer le développement de ses activités.

### **Prix de souscription et d'émission**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17 Mai 2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 17 Mai 2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Taux fixe : 6,9% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le 17 Mai de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 17 Mai 2018.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 17 Mai 2018.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

---

### **Paiement**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 17 Mai de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 17 Mai 2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

### **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2013/1 » seront émises pour une durée de 5 ans.

### **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour le présent emprunt.

### **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,754 années.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le 20 décembre 2011, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à Hannibal Lease la note BB (tun) à long terme avec perspective stable.

Le 02 Août 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note de la société à BB-(tun) à long terme avec perspective stable.

L'abaissement de la note à long terme de HL reflète les risques accrus qui pèsent sur les fondamentaux de la société en raison de la forte détérioration de sa rentabilité et de l'affaiblissement de sa qualité d'actifs. En outre, la liquidité de HL demeure tendue et plus serrée que celle de ses homologues.

### **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB-(tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 14 Mars 2013.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire « HL 2013/1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

---

### **Cotation en Bourse**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2013/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13- 0820** du **05 Avril 2013**, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du **16 Août 2012** sous le n°**12-006** ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **05 Avril 2013** sous le n°**12-006-A002** et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2013.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin c du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2013.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 10 AVRIL 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,387%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,381%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,375%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,368%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,352%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,349%	1 008,226
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,346%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,338%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,324%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,311%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,331%	1 030,680
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,419%	1 045,165
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,637%	1 040,464
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,886%	1 002,329
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,040%	1 005,361
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,297
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,881
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,335
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	971,919
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,237
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,073

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,636	144,659		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,727	12,729		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,307	1,308		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,424	35,431		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,123	48,132		
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	166,986	166,696		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	575,053	574,182		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	131,508	131,650		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	126,876	126,930		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	118,339	118,484		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	115,142	115,135		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	89,715	89,694		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	143,111	143,611		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	104,682	104,191		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,882	108,896		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,728	1 338,270		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 307,678	2 302,393		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,694	108,580		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,133	105,082		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	123,440	123,533		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 208,979	1 199,706		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	134,101	134,841		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,973	16,029		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 077,859	6 113,597		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 034,062	5 045,789		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,284	2,270		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,943	1,934		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,213	1,208		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,301	108,321
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	105,077	105,096
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	102,849	102,868
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,558	103,591
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,224	104,247
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,612	107,632
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,793	104,816
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,585	104,606
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	105,060	105,082
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,321	106,341
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,568	102,588
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,268	101,289
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,706	104,726
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	107,371	107,391
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	106,432	106,452
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,750	103,768
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	99,932	99,953
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,239	105,261
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,466	103,488
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,321	104,344
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,121	105,139
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,413	103,435
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,747	104,767
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,365	105,383
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,882	102,902

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,552	10,554
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,255	104,275
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,415	104,437
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,018	102,092
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,887	71,835
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	155,939	155,607
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1547,626	1544,357
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	113,093	113,026
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	112,498	112,443
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	90,870	90,841
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,566	16,563
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	272,901	272,906
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	40,600	40,615
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 517,764	2 514,631
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,802	79,735
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,117	58,149
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	102,744	102,656
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	114,448	114,358
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	105,297	105,211
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,645	11,643
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,578	12,568
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,661	15,620
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,766	15,702
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,574	12,552
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	11,076	11,065
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,718	10,715
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,788	10,789
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	127,544	127,381
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	128,283	128,188
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,888	10,877
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	113,489	113,234
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	21,011	20,998
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	86,759	86,905
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	90,356	90,571
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,721	97,764
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	100,722	100,674
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	104,576	104,445
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,851	98,838
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	99,962	99,874
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	113,983	114,300
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	138,932	138,583
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,030	11,034
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	119,892	119,938
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,436	118,547
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,986	105,223
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,610	102,675
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	192,903	194,605
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	168,307	169,144
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	145,256	145,563
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 556,443	10 639,314
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,763	22,056
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	141,873	141,967
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 584,479	1 584,526
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	115,999	115,637
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,585	93,561
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,217	119,227
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 574,907	9 534,277
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,978	9,997
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,893	9,855

\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

## **OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**SOCIETE « NEW BODY LINE »**  
AVENUE Ali BALHAOUANE – 5199 Mahdia- Tunisie.

### **Contexte & objectifs de l'opération**

Dans le cadre de sa stratégie de croissance et de développement, la société NEW BODY LINE vise essentiellement à étendre la gamme de ses produits, élargir et diversifier son portefeuille clients et passer du statut de simple sous-traitant au statut d'un des leaders mondiaux de produits finis innovants et intégrateurs de technologie.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société NEW BODY LINE envisage d'entamer un programme d'investissement ambitieux prévoyant une diversification de la gamme de produits, une augmentation de sa capacité de production, le développement de sa structure commerciale pour la distribution de ses produits à l'échelle mondiale, le développement d'une structure R&D en matières premières et techniques de tricotage, l'acquisition de brevets et procédés de fabrication en vue de développer davantage son know-how pour la maîtrise de la production de produits innovants et intégrateurs de technologies.

A cet effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. Ladite augmentation servira essentiellement à financer le programme de développement de la société.

Outre le financement du programme d'investissement susmentionné, la société NEW BODY LINE vise, à travers ladite augmentation de capital et l'introduction des titres de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse, à atteindre les objectifs suivants :

- Accroître la notoriété de la société sur le plan national et international, ce qui permettrait d'attirer vers elle de futurs partenaires et de nouveaux clients ;
- Favoriser le développement de la société dans d'autres domaines d'activité, à forte technicité et à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur la contribution du marché financier ;
- Muter d'un système de gouvernance basique à un autre système plus développé, à même de garantir la pérennité de la société ;
- Accroître les ressources propres de la société et lever les fonds nécessaires pour soutenir son large programme de développement ;
- Favoriser l'accès à de meilleures opportunités de croissance externe en local et à l'international.

### **Décision ayant autorisé l'opération**

#### **Autorisation d'augmentation du capital**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/12/2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à

travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a précisé les modalités de cette augmentation de capital et a approuvé la cession de 945 000 actions anciennes auprès du Public. Afin de réserver intégralement la dite augmentation au Public, les anciens actionnaires ont déclaré expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a donné plein pouvoir au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

### **Droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé de réserver intégralement l'augmentation de capital au Public. Les anciens actionnaires déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.

### **Actions offertes au public**

#### **Cadre de l'Offre**

L'introduction de la société New Body Line au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 165 000 quotités, soit 52% du total des quotités à offrir et correspondant à 495 000 actions anciennes à acquérir et 330 000 actions nouvelles à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), auprès d'institutionnels<sup>1</sup> tunisiens et/ou étrangers de 150 000 quotités représentant 48% des quotités à offrir, et correspondant à 450 000 actions anciennes à acquérir et 300 000 actions nouvelles à émettre en numéraire centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI » et dirigé par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » désignée comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année, à partir de la date de la 1<sup>ère</sup> cotation en Bourse.

#### **Modalités de l'Offre**

En réponse à l'Offre, les intéressés acquerront exclusivement des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire et de 3 actions anciennes à acheter. Ainsi l'Offre porte sur l'acquisition par le public de 315 000 quotités dont 165 000 quotités dans le cadre de l'OPF et 150 000 quotités dans le cadre du Placement Garanti.

#### **Le prix de l'Offre et sa justification :**

Le prix de l'action de la société NEW BODY LINE a été fixé dans le cadre de la présente Offre à 8,500 dinars, tous frais, commissions, courtages et taxes compris dont un dinar de nominal et 7,500 dinars de prime d'émission.

L'évaluation de l'action de la société NEW BODY LINE a été effectuée par « BDO Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sur la base des états financiers audités arrêtés au 31/12/2011 tels qu'actualisés par la situation intermédiaire au 30/06/2012 examinée par le commissaire aux comptes, et sur la base d'un business plan de la période s'étalant de 2012 à 2017, approuvé par le Conseil d'Administration du 16/10/2012 et examiné par le commissaire aux comptes.

#### **Modalité de paiement du prix**

---

<sup>1</sup> Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société NEW BODY LINE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 8,500 dinars par action ancienne,
- 8,500 dinars par action nouvelle.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les institutionnels tunisiens et/ou étrangers des quotités dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de la demande.

### **Période de validité de l'Offre**

L'Offre à Prix ferme est ouverte au public du 08 avril 2013 au 22 avril 2013 inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 08 avril 2013, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas, au plus tard le 22 avril 2013 inclus.

### **Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette Offre porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE exprimées dans le cadre de la présente Offre (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe).

Les intermédiaires en Bourse TSI et ATI, membres du syndicat de placement, sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions NEW BODY LINE dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour du dénouement de l'Offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible numéro 21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

### **Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

*Offre à Prix ferme :*

#### **Mode de répartition des titres**

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en 4 catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
<b>Catégorie A :</b> OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%

ratios prudentiels					
<b>Catégorie B :</b> Institutionnels <sup>2</sup> autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités	24 750	74 250	49 500	3.27%	15%
<b>Catégorie C :</b> Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités	41 250	123 750	82 500	5.46%	25%
<b>Catégorie D :</b> Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%
<b>TOTAL</b>	<b>165 000</b>	<b>495 000</b>	<b>330 000</b>	<b>21.83%</b>	<b>100%</b>

#### **Catégorie A :**

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités représentant 6,55% du capital social après augmentation, seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

#### **Catégorie B :**

Quinze pour cent (15%) des quotités d'actions offertes, soit 24 750 quotités représentant 3,27% du capital social après augmentation, seront réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

#### **Catégorie C :**

Vingt-cinq pour cent (25%) des quotités d'actions offertes, soit 41 250 quotités représentant 5,46% du capital social après augmentation, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités.

#### **Catégorie D :**

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités, soit 6,55% du capital social après augmentation.

<sup>2</sup> Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du règlement Général de la Bourse.

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète de l'acquéreur des quotités d'actions comprend :

- ✚ Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- ✚ Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- ✚ Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- ✚ Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- ✚ Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- ✚ Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition des quotités d'actions ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition des quotités d'actions doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation pour les non institutionnels, soit 3 780 quotités, et 5% du capital social soit 37 800 quotités pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande d'acquisition doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date d'acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✚ Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✚ Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

## **Mode de satisfaction des demandes**

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition des quotités d'actions se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A, B, C :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital après augmentation.

**Pour la catégorie D :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie D, puis à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis à la catégorie A.

#### **Transmission des demandes et centralisation**

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

#### **Ouverture des plis et dépouillement**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

#### **Placement Garanti :**

Dans le cadre du Placement Garanti, 150 000 quotités d'actions NEW BODY LINE seront offertes à des institutionnels<sup>3</sup> comme suit :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'Offre globale
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		

<sup>3</sup> Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la BVMT

Institutionnels	150 000	450 000	300 000	19.84%	47,62%
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>150 000</b>	<b>450 000</b>	<b>300 000</b>	<b>19.84%</b>	<b>47,62%</b>

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux membres du syndicat de placement composé de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI », intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des numéros présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, correspondant à 37 800 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions dans le cadre du Placement Garanti doivent également respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit d'acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'OPF.

#### **Transmission des demandes**

A l'issue de l'opération de placement, l'intermédiaire en Bourse chef de file la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et comporter son cachet.

#### **Soumission et vérification des demandes**

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'OPF) et établira un procès verbal à cet effet.

#### **Déclaration des résultats**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités et de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

#### **Règlement des capitaux et livraison des titres**

Au cas où l'Offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités demandées retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectuées trois (3) jours ouvrables après la date de réalisation de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société « NEW BODY LINE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 19 mars 2013 sous le code ISIN TN 0007540016.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la TSI, intermédiaire en Bourse.

### **RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE**

La présente Offre porte sur 315 000 quotités composées chacune de 3 actions anciennes et 2 actions nouvelles, soit au total :

- 945 000 actions anciennes au prix de cession de 8,500 dinars, soit un montant de 8 032 500 dinars,
- 630 000 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital par Appel Public à l'Epargne au prix d'émission de 8,500 dinars, soit un montant de 5 355 000 dinars.

Au total, l'Offre porte donc sur 1 575 000 actions nouvelles et anciennes, représentant 41,67% du capital de la société après réalisation de son augmentation de capital, ce qui correspond à un montant total 13 387 500 dinars.

#### **Renseignements généraux sur les actions offertes:**

- |   |                   |                                 |
|---|-------------------|---------------------------------|
| ✚ | Forme des actions | : Nominative                    |
| ✚ | Catégorie         | : Ordinaire,                    |
| ✚ | Libération        | : Intégrale à la souscription,  |
| ✚ | Jouissance        | : 1 <sup>er</sup> janvier 2012. |

#### **Droits attachés aux actions**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Selon l'article 28 (§ 6) des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution seront prescrit conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

#### **Marché des titres**

Il n'existe à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toute fois, une demande d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis a été présentée à la BVMT. La Bourse a indiqué en date du 14 décembre 2012 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société NEW BODY LINE a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date du 14 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société NEW BODY LINE au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, et ce sous réserves des conditions suivantes :

- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières et d'une structure d'audit interne <sup>4</sup>.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse recommande que les deux actionnaires M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB s'engagent ensemble de ne pas céder plus que 5% du capital pendant une période de 2 ans à compter de la date d'introduction. Le Conseil a recommandé également la révision de la structure de l'Offre en augmentant le nombre de titres réservé aux Institutionnels.

Enfin, et au cas où la présente Offre à Prix Ferme aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société NEW BODY LINE se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et CMF.

#### **Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente Offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

#### **Avantage fiscal**

Par référence aux dispositions de l'article 13 du Code d'Incitation aux Investissements « CII », les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises totalement exportatrices, bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices investis, des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés, tout en respectant le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi 89 -114 du 30 décembre 1989.

Etant précisé que :

- La société a reçu en date du 22/10/2012 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII : Direction régionale de Mahdia, relative au projet de l'extension objet de l'augmentation de capital en cours,
- La dite attestation précise bien ce qui suit : « Le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du Code d'Incitation aux Investissements (CII) et qu'il peut bénéficier en outre des avantages spécifiques des articles 12 et 13 du CII.

#### **Listing Sponsor**

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse a été désignée par la société NEW BODY LINE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la

---

<sup>4</sup> La société a signé en date du 23/02/2013 une convention avec le bureau de M. Ammar BEN FERJANI pour les études, le Consulting et la formation, en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures et d'organisation

société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission sera prolongée par tacite reconduction pour une nouvelle période de 2 ans jusqu'au transfert de cotation de NEW BODY LINE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société NEW BODY LINE doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

#### **Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période de six (06) mois à partir de la date d'introduction a été signé entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB portant sur 35,47% environ du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 1 000 000 dinars et 175 000 titres.

#### **Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société NEW BODY LINE se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0817** du **25/03/2013** est mis à la disposition du public auprès de la société NEW BODY LINE , AVENUE Ali BALHAOUANE – 5199 Mahdia- Tunisie, de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la Société «Adv e-Technologies- AeTECH -», l'ouverture au public de FCP UNIVERS AMBITION CEA et le déclassement de FCP VALEURS SERENITE 2013, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
23. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
24.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
25. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
26. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 836 570
27.Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
28. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
29. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
30. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
31. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
32. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
33. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
34. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
35. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
36. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
37. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
38. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
39. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
40. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
41. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
42. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis	70 837 000
43. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	El Khadra Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 230 400
44. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"		71 713 100
45. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
46. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

47. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
48. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
49. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
50. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
51. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
52. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
53. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
54. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
55. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5. SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
5. Amen Project SICAF		71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
11. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
12. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennassr II - 2037 Ariana -	71 781 500
17. Banque Zitouna		70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
29. Hannibal Lease S.A		71 964 600
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777

34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
39.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	71 884 120
52. Société de services des Huileries		74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
59.Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60.Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
61.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Groupe GMT « GMT »		
65. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
66.Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
67.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
68.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
69.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
70.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
71.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
72.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
73.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
74.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
75. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
76.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
77.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
78.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
79.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
80. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
81.Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
82.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499

83. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
84.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
85.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
86.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
87.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
90.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
91.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escale A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
101.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
102. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
104. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
105.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis

13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
25	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
27	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
34	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
35	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
36	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
56	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

70	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
73	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
82	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
83	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
84	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
85	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
86	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
87	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
88	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
90	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
91	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
93	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
94	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV

95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
109	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
110	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
111	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
112	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR FIDELIUM ESSOR II	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
21	FCPR FIDELIUM PERFORMANCE	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
22	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

23	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
24	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
25	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

**Etats financiers annuels de SICAV****SICAV OPPORTUNITY**

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **Mme Leila BCHIR**.

<b>SICAV OPPORTUNITY</b>
<b>BILANS COMPARES AU 31-12-2012</b>

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>796,470.532</b>	<b>971,483.562</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	377,337.530	471,224.638
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	123,307.200	129,751.200
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT	295,825.802	357,188.523
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPC)	0.000	13,319.201
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>245,404.392</b>	<b>271,290.611</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	244,820.747	259,194.012
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	583.645	12,096.599
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>403.401</b>	<b>1,747.662</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	403.401	1,747.662
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1,042,278.325</b>	<b>1,244,521.835</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>691.098</b>	<b>1,049.849</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>20,350.829</b>	<b>6,478.592</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21,041.927</b>	<b>7,528.441</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>1,021,236.398</b>	<b>1,236,993.394</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>1,005,646.346</b>	<b>1,219,424.340</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>15,590.052</b>	<b>17,569.054</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	6.082	8.095
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	18,438.360	16,236.106
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-2,854.390	1,324.853
<b>ACTIF NET</b>		<b>1,021,236.398</b>	<b>1,236,993.394</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>1,042,278.325</b>	<b>1,244,521.835</b>

## SICAV OPPORTUNITY

### ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>32,757.537</b>	<b>29,657.613</b>
PR1-A DIVIDENDES		11,886.350	13,987.550
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		5,240.400	8,830.433
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		15,517.363	5,536.817
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		113.424	1,302.813
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>8,025.892</b>	<b>8,666.812</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		8,025.892	8,666.812
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>40,783.429</b>	<b>38,324.425</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-12,087.778</b>	<b>-11,139.733</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>28,695.651</b>	<b>27,184.692</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-10,257.291</b>	<b>-10,948.586</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18,438.360</b>	<b>16,236.106</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-2,848.308</b>	<b>1,332.948</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2,854.390	1,324.853
PR4-B REPORT À NOUVEAU		6.082	8.095
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>15,590.052</b>	<b>17,569.054</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2,854.390	-1,324.853
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-6.082	-8.095
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-108,256.635	-91,151.825
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		69,219.658	73,972.015
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-568.005	-219.829
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-21,166.622</b>	<b>-1,163.533</b>

**SICAV OPPORTUNITY**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2012**

<b>DESIGNATION</b>		<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
		<b>Montant en Dinars</b>	<b>Montant en Dinars</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>-21,166.622</b>	<b>-1,163.533</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	18,438.360	16,236.106
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-108,256.635	-91,151.825
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	69,219.658	73,972.015
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-568.005	-219.829
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-18,054.282</b>	<b>-15,212.679</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-176,536.092</b>	<b>127,803.785</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>481,483.528</b>	<b>222,986.053</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	426,800.000	195,600.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	48,938.108	24,674.768
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	1,414.080	267.189
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS	4,331.340	2,444.096
	<b>RACHATS</b>	<b>-658,019.620</b>	<b>-95,182.268</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-576,600.000	-83,500.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-73,311.120	-10,534.260
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-922.770	-28.765
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS	-7,185.730	-1,119.243
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-215,756.996</b>	<b>111,427.573</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1,236,993.394	1,125,565.821
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1,021,236.398	1,236,993.394
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	10,702	9,581
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	9,204	10,702
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	115.585	117.478
B-	FIN DE L'EXERCICE	110.955	115.585
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-2.59%</b>	<b>-0.28%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2012 AU 31.12.2012**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2012 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :****AC1- Note sur le portefeuille titres :**

<b>DESIGNATION DES TITRES</b>	<b>N<sup>BRE</sup> DE TITRES</b>	<b>COUT D'ACQUISITION</b>	<b>VALEUR AU 31.12.2012</b>	<b>% de L'ACTIF NET</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>35.297</b>	<b>332.495,521</b>	<b>377.337,530</b>	<b>36,95</b>
ADWYA	1.800	8.493,600	14.374,800	1,41
ARTES	1.500	13.904,750	12.711,000	1,24
ASSAD	522	4.302,590	4.473,018	0,44
ASSURANCES SALIM	500	7.500,000	12.801,000	1,25
BT	1.000	11.905,000	11.989,000	1,17
CARTHAGE CEMENT	10.000	18.845,597	35.700,000	3,50
CIL	2.500	8.877,521	38.777,500	3,80
CIMENTS DE BIZERTE	3.500	38.685,754	23.814,000	2,33
EL WIFACK	150	1.125,000	2.175,000	0,21
ENNAKL	2.990	32.888,565	34.534,500	3,38
ESSOUKNA	300	3.180,000	3.151,500	0,31
MONOPRIX	1.000	29.348,000	27.681,000	2,71
PGH	540	3.492,500	3.567,780	0,35
SIMPAR	859	58.414,500	58.040,912	5,68
SOTRAPIL	1.000	16.209,140	15.700,000	1,54
SOTUVER	1.500	14.146,000	12.646,500	1,24
STAR	200	29.400,000	28.394,000	2,78
TELNET HOLDING	570	3.306,000	3.843,510	0,38
TL	123	2.641,500	2.779,800	0,27
TPR	2.620	8.108,510	13.155,020	1,29
TUNIS RE	2.000	17.716,074	17.024,000	1,67
TLS DS 1/7	123	4,920	3,690	0,00
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>1.500</b>	<b>120.000,000</b>	<b>123.307,200</b>	<b>12,07</b>
ATB 2007/1 (25 ANS)	1.500	120.000,000	123.307,200	12,07
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>286</b>	<b>289.539,300</b>	<b>295.825,802</b>	<b>28,97</b>
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	151	152.622,000	154.277,456	15,11
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.089,533	0,11
BTA 5.25-03/2016	76	75.390,000	77.996,071	7,64
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.463,424	1,12
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49.275,000	50.999,318	4,99

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **32.757,537 Dinars** au 31.12.2012, contre **29.657,613 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>MONTANT au 31.12.2012</b>	<b>MONTANT au 31.12.2011</b>
Dividendes	11.886,350	13.987,550
Revenus des obligations	5.240,400	8.830,433
Revenus des emprunts d'Etat	15.517,363	5.536,817
Revenus des Autres Valeurs	113,424	1.302,813
<b>Total</b>	<b>32.757,537</b>	<b>29.657,613</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2012, à **244.820,747 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.12	% Actif net
BTC 52S-19/02/2013	1	960,405	987,642	0,10
BTC 52S-19/03/2013	61	60.063,767	60.387,498	5,91
BTC 52S-24/04/2013	111	109.567,046	109.576,973	10,73
BTC 52S-21/05/2013	16	15.733,385	15.743,380	1,54
BTC 52S-24/09/2013	60	57.916,792	58.125,254	5,69
<b>Total</b>	<b>249</b>	<b>244.241,395</b>	<b>244.820,747</b>	<b>23,97</b>

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2012, à **8.025,892 Dinars**, contre **8.666,812 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Revenus des Bons du Trésor	8.025,892	8.666,812
<b>Total</b>	<b>8.025,892</b>	<b>8.666,812</b>

**AC3 Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **403,401 Dinars**, représentant la Retenue à la Source sur les achats des obligations d'Etat (BTA).

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **12.087,778 Dinars**, contre **11.139,733 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **10.257,291 Dinars**, contre **10.948,586 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2012	31.12.2011
Redevance CMF	1.208,733	1.113,906
Impôts et Taxes	81,400	76,538
Charges Diverses	8.967,158	9.758,142
<b>Total</b>	<b>10.257,291</b>	<b>10.948,586</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2012, à **21.041,927 Dinars** contre **7.528,441 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>	<b>Montant au 31.12.2011</b>
PA1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	691,098	1.049,849
PA2	<b>Autres créditeurs divers</b>	20.350,829 <sup>(*)</sup>	6.478,592
<b>TOTAL</b>		<b>21.041,927</b>	<b>7.528,441</b>

(\*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2012, à 20.350,829 Dinars et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>
Etat, impôts et taxes	128,814
Redevance CMF	69,106
Sommes à régler	13.952,908
Provision pour charges à payer	6.200,001
<b>Total</b>	<b>20.350,829</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2012 se détaillent comme suit :

**Capital initial au 01.01.2012 (en nominal)**

- Montant : 1.070.200,000 Dinars
- Nombre de titres : 10.702
- Nombre d'actionnaires : 17

**Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant : 426.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 4.268

**Rachats effectués (en nominal)**

- Montant : 576.600,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 5.766

**Capital au 31.12.2012 : 1.005.646,346 Dinars**

- Montant en nominal : 920.400,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 85.246,346 Dinars
- Nombres de titres : 9.204
- Nombre d'actionnaires : 17

**CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2012 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice : 18.438,360 Dinars
- Régularisation du résultat de l'exercice : -2.854,390 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures : 6,082 Dinars

**SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 15.590,052 Dinars**

**4. AUTRES INFORMATIONS :**

<b><u>4-1 Données par action</u></b>	<b><u>31.12.2012</u></b>	<b><u>31.12.2011</u></b>
● Revenus des placements	4,431	3,581
● Charges de gestion	(1,314)	(1,041)
● <b>Revenus net des placements</b>	<b>3,117</b>	<b>2,540</b>
● Autres charges d'exploitation	(1,115)	(1,023)
● <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,002</b>	<b>1,517</b>
● Régularisation du résultat d'exploitation	(0,310)	0,124
● Report à Nouveau	0,001	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>1,693</b>	<b>1,641</b>
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,310	(0,124)
● Report à Nouveau (annulation)	(0,001)	0,000
● Variation des +/- values potentielles/titres	(11,762)	(8,517)
● Plus ou moins values réalisées sur titres	7,521	6,912
● Frais de négociation	(0,061)	(0,021)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(2,300)</b>	<b>(0,109)</b>

<b><u>4-2 Ratios de gestion des placements :</u></b>	<b><u>31.12/2012</u></b>	<b><u>31.12/2011</u></b>
Charges de gestion / actif net moyen	1,000%	0,992%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,849%	0,975%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,525%	1,447%

**4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,3% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV OPPORTUNITY comprenant le bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :**

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2- Responsabilité de l'auditeur :**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **3- Opinion**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtée au 31 décembre 2012 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que la société SICAV OPPORTUNITY a employé, au 31 Décembre 2012, 11.83% de son actif en obligations émises par l'ATB. Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

#### **4- Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Leila Bchir**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et qu'elles sont convenablement comptabilisées. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A/ Opérations réalisées relatives à de nouvelles conventions:**

La société Biat Asset Management a souscrit au 31/12/2012 à 2373 actions du capital de la SICAV Opportunity à la valeur liquidative de 110.651DT soit pour un montant total de 262 575DT.

**B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1. Les frais de gestion de la société SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération est égale à 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2012, les frais de gestion se sont élevés à 8 461DT.

2. La société SICAV OPPORTUNITY a conclu une convention de dépositaire avec la «BIAT». La rémunération correspondante est égale à 0,3% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2012, les frais de dépôt se sont élevés à 3 626DT.

3. La société SICAV OPPORTUNITY a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV OPPORTUNITY » au titre des frais de distribution.

4. La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY» sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

L'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES****Leila Bchir**

## SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **M. Slaheddine ZAHAF**.

### SICAV TRESOR BILANS COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>680,258,892.923</b>	<b>680,502,470.251</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	106,786,234.630	100,444,481.561
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT	563,590,588.974	558,574,426.127
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (OPC)	9,882,069.319	21,483,562.563
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>64,564,424.023</b>	<b>166,568,672.130</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	64,563,708.714	166,568,317.718
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	715.309	354.412
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>0.000</b>	<b>511,065.448</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	0.000	511,065.448
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>744,823,316.946</b>	<b>847,582,207.829</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>333,213.467</b>	<b>365,818.795</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>134,913.952</b>	<b>167,812.811</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>468,127.419</b>	<b>533,631.606</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>744,355,189.527</b>	<b>847,048,576.223</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>716,517,371.717</b>	<b>815,109,971.802</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>27,837,817.810</b>	<b>31,938,604.421</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	1,820.836	1,997.051
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	31,810,135.709	31,204,107.741
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-3,974,138.735	732,499.629
<b>ACTIF NET</b>		<b>744,355,189.527</b>	<b>847,048,576.223</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>744,823,316.946</b>	<b>847,582,207.829</b>

## SICAV TRESOR

### ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>32,070,067.690</b>	<b>30,445,151.332</b>
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		4,407,774.953	4,285,300.972
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		27,156,491.325	25,383,304.410
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		505,801.412	776,545.950
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>4,913,716.445</b>	<b>5,794,729.614</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		3,528,917.322	1,453,566.680
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		374,421.274	496,280.728
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1,010,377.849	3,844,882.206
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>36,983,784.135</b>	<b>36,239,880.946</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-4,227,190.189</b>	<b>-4,111,448.500</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>32,756,593.946</b>	<b>32,128,432.446</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-946,458.237</b>	<b>-924,324.705</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>31,810,135.709</b>	<b>31,204,107.741</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-3,972,317.899</b>	<b>734,496.680</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3,974,138.735	732,499.629
PR4-B REPORT À NOUVEAU		1,820.836	1,997.051
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>27,837,817.810</b>	<b>31,938,604.421</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		3,974,138.735	-732,499.629
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-1,820.836	-1,997.051
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-2,139,515.394	-404,812.025
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-180,080.675	-89,082.743
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		0.000	-19.339
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>29,490,539.640</b>	<b>30,710,193.634</b>

**SICAV TRESOR**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2012**

<b>DESIGNATION</b>		<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
		<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>29,490,539.640</b>	<b>30,710,193.634</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	31,810,135.709	31,204,107.741
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-2,139,515.394	-404,812.025
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-180,080.675	-89,082.743
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0.000	-19.339
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-32,547,868.188</b>	<b>-30,098,313.000</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-99,636,058.148</b>	<b>72,214,131.640</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>671,895,141.753</b>	<b>701,466,224.623</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	652,935,100.000	681,025,600.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-828,899.231	237,338.355
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	8,074,200.036	6,904,181.024
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COUR	11,714,740.948	13,299,105.244
	<b>RACHATS</b>	<b>-771,531,199.901</b>	<b>-629,252,092.983</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-749,500,000.000	-610,459,300.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	1,120,795.215	-196,622.411
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-7,463,115.433	-6,029,564.957
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COUR	-15,688,879.683	-12,566,605.615
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-102,693,386.696</b>	<b>72,826,012.274</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	847,048,576.223	774,222,563.949
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	744,355,189.527	847,048,576.223
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	8,151,235	7,445,572
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	7,185,586	8,151,235
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	103.916	103.984
B-	FIN DE L'EXERCICE	103.59	103.916
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3.46%</b>	<b>3.71%</b>

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **EXERCICE 2012**

#### **1-PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE SICAV TRESOR**

Suivant acte sous seing privé en date du 02 février 1997, enregistré à la recette des actes des sociétés 1<sup>er</sup> bureau de Tunis le 14 janvier 1997, il a été établi les statuts de la société « **SICAV TRESOR** », société anonyme régie par les dispositions du droit commun dans la mesure où il n'y est pas dérogé par la loi 2001 – 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 avril 2002, il a été décidé la refonte des statuts conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

La société a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeur mobilières.

#### **2-PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers au 31 décembre 2012 de la société « **SICAV TRESOR** » ont été arrêtés selon les dispositions du système comptable des entreprises tel que promulgué par la loi 96/112 du 30 décembre 1996.

Les principes comptables généralement admis, compte tenu des spécificités des SICAV et adoptés par la société, se résument ainsi :

##### **La Continuité de L'Exploitation**

Les états financiers de la société sont établis dans un esprit de continuité de l'exploitation. Elle n'a pas l'intention de réduire sensiblement son niveau d'activité. Il peut y avoir toutefois, une réduction d'activité par un rachat de titres.

##### **L'Indépendance des Exercices**

Le principe de séparation des exercices est respecté au niveau des produits et des charges. Seuls les produits courus et certains ainsi que les charges engagées pendant l'exercice clos le 31/12/2012, ont été pris en compte pour le calcul du résultat d'exploitation.

##### **Coût Historique**

La comptabilité de la société est tenue en respect du principe du coût historique. Toutefois, les plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, et prises en compte au niveau de l'actif, la contrepartie est comptabilisée parmi les capitaux propres dans un compte de la classe I. Les actions sont comptabilisées à leurs cours moyens pondérés à l'exception des actions introduites à la cotation électronique qui sont évaluées au cours de réservation à la baisse. (*Équivalence entre potentiel et réalisé...*).

##### **Perspective a Court Terme**

Ce principe propre aux SICAV, a été observé par la société « **SICAV TRESOR** ». La société arrête chaque jour sa Valeur Liquidative.

**Prise en Compte des Placements et des Revenus y Afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**Évaluation des Autres Placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la côte sont évalués, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la côte demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Toutefois la décote sur acquisition a été amortie à partir du 01 novembre 2011 d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance à concurrence de 6.300 TND par jour. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

• **PRESENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

•	
Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	<b>744.823.316,946</b>
Contre au 31 décembre 2011.....	<b>847.582.207,829</b>
Enregistrant une baisse de.....	<b>102.758.890,883</b>
L'exercice 2012 a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	<b>31.810.135,709</b>
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	<b>31.204.107,741</b>
au titre de l'exercice 2011.	
Et un résultat net au 31 décembre 2012 au sens de la norme comptable de.....	<b>29.490.539,640</b>
Contre un résultat net au 31 décembre 2011 de .....	<b>30.710.193,634</b>
L'exercice 2012 a dégagé des sommes distribuables de.....	<b>27.837.817,810</b>
Contre au 31 décembre 2011 des sommes distribuables de.....	<b>31.938.604,421</b>

Par ailleurs, les reports à nouveau de **(1 820,836 TND)** en 2012 et de **(1 997,051 TND)** en 2011 ne font pas partie de la rubrique « **Sommes Distribuables de l'exercice** » présentée à l'état de résultat. En effet, d'après la norme comptable N°16 relative à la présentation des états financiers des O.P.C.V.M, les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation augmenté des régularisations de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

**3-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****AC-1 Note sur le portefeuille titres :**

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>AC1-A. Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1.404.600</b>	<b>104.417.101,750</b>	<b>106.786.234,630</b>	<b>14,35</b>
AIL 2009/1	5.000	200.000,000	208.892,000	0,03
AIL 2011/1	15.000	1.200.000,000	1.237.500,000	0,17
AIL 2012/1	30.000	3.000.000,000	3.091.128,000	0,42
AMEN BANK 2006	20.000	1.000.000,000	1.034.640,000	0,14
AMEN BANK 2009 A	30.000	2.399.700,000	2.426.364,000	0,33
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.399.700,000	2.421.900,000	0,32
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	4.333.000,000	4.386.040,000	0,59
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	2.700.000,000	2.735.016,000	0,37
AMEN BANK2008	10.000	800.000,000	827.616,000	0,11
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.500.000,000	1.539.520,000	0,21
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	2.479.440,000	2.547.788,800	0,34
ATB 2009/A2	15.000	1.312.500,000	1.341.360,000	0,18
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	514.116,000	0,07
ATL 2006/1	10.000	200.000,000	205.696,000	0,03
ATL 2008	20.000	400.000,000	408.400,000	0,05
ATL 2008/1	5.000	100.000,000	103.076,000	0,01
ATL 2009	20.000	800.000,000	823.248,000	0,11
ATL 2009/3	15.000	600.000,000	600.108,000	0,08
ATL 2010/1	15.000	900.000,000	912.696,000	0,12
ATL 2010/2	10.000	1.000.000,000	1.000.208,000	0,13
ATL 2011	15.000	1.500.000,000	1.566.192,000	0,21
ATL 2012/1	10.000	1.000.000,000	1.028.984,000	0,14
ATTIJARI BANK 2010	50.000	4.285.700,000	4.428.740,000	0,59
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	1.800.000,000	1.819.968,000	0,24
ATTIJARI LEASE 2011	25.000	2.500.000,000	2.616.060,000	0,35
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.035.056,000	0,14
ATTIJARI LEASING 2012-	3.400	340.000,000	350.015,040	0,05
ATTIJARI LEASING 2012-	10.000	1.000.000,000	1.029.920,000	0,14
BH 2007	30.000	1.200.000,000	1.203.216,000	0,16
BH 2009	70.000	6.461.000,000	6.461.616,000	0,87
BNA 2009	10.000	799.900,000	825.364,000	0,11
BTE 2009	50.000	3.500.000,000	3.543.480,000	0,48
BTE 2010	15.000	1.200.000,000	1.212.240,000	0,16
BTE 2011/A	20.000	2.000.000,000	2.071.312,000	0,28
BTK 2009	50.000	4.333.000,000	4.464.800,000	0,60
CHO 2009	7.000	612.500,000	615.204,800	0,08
CHO COMPANY 2009	3.000	262.500,000	262.526,400	0,04
CIL 2007/1	10.000	200.000,000	207.688,000	0,03
CIL 2007/2	10.000	200.000,000	206.776,000	0,03
CIL 2009/1	5.000	200.000,000	203.980,000	0,03

CIL 2009/2	15.000	600.000,000	606.300,000	0,08
CIL 2009/3	2.500	150.000,000	154.920,000	0,02
CIL 2010/1	20.000	1.200.000,000	1.218.096,000	0,16
CIL 2010/2	7.500	450.000,000	452.586,000	0,06
CIL 2011/1	25.000	2.000.000,000	2.062.300,000	0,28
CIL 2012/1	20.000	2.000.000,000	2.072.848,000	0,28
HL 2009/1	20.000	800.000,000	813.376,000	0,11
HL 2009/2	20.000	800.000,000	808.064,000	0,11
HL 2010/1	20.000	1.200.000,000	1.223.008,000	0,16
HL 2010/2	10.000	600.000,000	602.112,000	0,08
MEUBLATEX 2008	8.000	640.000,000	649.542,400	0,09
PANOBOIS 2007	5.000	300.000,000	311.368,000	0,04
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	180.000,000	182.803,200	0,02
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	180.000,000	182.803,200	0,02
STB 2008/1	50.000	4.200.000,000	4.320.960,000	0,58
STB 2008/2	2.200	188.561,750	196.638,390	0,03
STB 2010/1	10.000	800.000,000	821.856,000	0,11
STB 2011/A	25.000	2.500.000,000	2.613.340,000	0,35
STM 2007	14.000	560.000,000	568.142,400	0,08
TL 2008/1	10.000	200.000,000	203.800,000	0,03
TL 2008/2	15.000	300.000,000	301.080,000	0,04
TL 2008/3	15.000	600.000,000	620.904,000	0,08
TL 2009/1	10.000	400.000,000	417.384,000	0,06
TL 2010/2	15.000	900.000,000	903.936,000	0,12
TL 2011/1	15.000	1.200.000,000	1.224.744,000	0,16
TL 2011/2	20.000	1.600.000,000	1.613.360,000	0,22
TL 2011/3	15.000	1.500.000,000	1.564.824,000	0,21
TL 2012/1	10.000	1.000.000,000	1.029.248,000	0,14
TL SUB 2010	20.000	1.600.000,000	1.651.584,000	0,22
UIB 2009/1A	30.000	2.100.000,000	2.140.608,000	0,29
UIB 2009/1B	40.000	3.199.600,000	3.264.400,000	0,44
UIB 2009/1C	30.000	2.550.000,000	2.604.936,000	0,35
UIB 2011/1A	30.000	2.700.000,000	2.735.520,000	0,37
UIB 2011-2	30.000	3.000.000,000	3.130.392,000	0,42

<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>	<b>535.462</b>	<b>546.954.965,825</b>	<b>563.590.588,974</b>	<b>75,72</b>
<b><i>Bons du Trésor Assimilables</i></b>	<b>535.462</b>	<b>546.954.965,825</b>	<b>563.590.588,974</b>	<b>75,72</b>

BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	17.760	18.304.600,737	18.499.308,725	2,49
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	91.342	94.838.307,700	98.787.285,131	13,27
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	27.656	28.331.793,587	29.211.936,316	3,92
BTA 5-10/2015	9.113	8.973.539,700	9.054.433,179	1,22
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	72.173	73.455.914,400	77.076.823,930	10,35
BTA 5.25-03/2016	37.307	36.735.634,800	38.014.907,162	5,11
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	14.342	15.782.125,200	16.151.323,643	2,17
BTA 5.50% 10/2018	23.456	22.746.001,600	22.975.034,980	3,09
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196.763	203.321.564,101	210.389.937,955	28,26
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	36.000	34.344.000,000	34.980.282,740	4,70

BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.463.776,934	1,41
<b>*Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA</b>			<b>(2.014.461,721)</b>	<b>(0,27)</b>
<b>AC1-C. Autres valeurs</b>	<b>83.840</b>	<b>9.497.785,973</b>	<b>9.882.069,319</b>	<b>1,33</b>
<b>Titres OPCVM</b>	<b>83.840</b>	<b>9.497.785,973</b>	<b>9.882.069,319</b>	<b>1,33</b>
AL AMANA OBLIGATAIRE FCP	11.858	1.200.029,600	1.198.594,782	0,16
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1.000.000,000	1.313.441,000	0,18
FCP HELION MONEO	981	100.050,228	101.489,355	0,01
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	41.327	4.227.213,366	4.285.444,592	0,58
SICAV PATRIMOINE	28.674	2.970.492,779	2.983.099,590	0,40

**PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **32.070.067,690 Dinars** au 31.12.2012, contre **30.445.151,332 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>	<b>Montant au 31.12.2011</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.407.774,953	4.285.300,972
Revenus des emprunts d'Etat	27.156.491,325	25.383.304,410
Revenus des autres valeurs	505.801,412	776.545,950
<b>TOTAL</b>	<b>32.070.067,690</b>	<b>30.445.151,332</b>

**AC2 Placements monétaires et disponibilités.**

**AC2-A Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **64.563.708,714 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Billets de Trésorerie et se détaillant comme suit :

**AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.12.2012</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>	<b>58.354</b>	<b>56.579.303,030</b>	<b>57.585.983,725</b>	<b>7,73</b>
BTC 52S-15/01/2013	9.723	9.339.526,547	9.634.043,440	1,29
BTC 52S-19/02/2013	15.079	14.522.834,697	14.900.665,899	2,00
BTC 52S-19/03/2013	15.680	15.239.157,582	15.482.520,244	2,08
BTC 52S-24/04/2013	9.121	8.923.940,950	8.988.218,758	1,21
BTC 52S-21/05/2013	2.722	2.668.140,364	2.676.644,829	0,36
BTC 52S-18/06/2013	5.500	5.377.055,241	5.391.816,660	0,72
BTC 52S-24/09/2013	529	508.647,649	512.073,895	0,07

**AC2-A-2 Billets de Trésorerie :**

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>Billets de Trésorerie</b>	<b>BIAT</b>	<b>14</b>	<b>6.936.923,680</b>	<b>6.977.724,989</b>	<b>0,93</b>
HANNIBAL LEASE	BIAT	2	989.149,199	998.170,859	0,13
NEW STAR	BIAT	12	5.947.774,481	5.979.554,130	0,80

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **715,309 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2012, à **4.913.716,445 Dinars**, contre **5.794.729,614 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant 31.12.2012</i>	<i>Montant au 31.12.2011</i>
Revenus des Bons du Trésor à CT	3.528.917,322	1.453.566,680
Revenus des Billets de Trésorerie	374.421,274	496.280,728
Revenus des Certificats de Dépôt	1.010.377,849	3.844.882,206
<b>TOTAL</b>	<b>4.913.716,445</b>	<b>5.794.729,614</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **4.227.190,189 Dinars**, contre **4.111.448,500 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **946.458,237 Dinars**, contre **924.324,705 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Redevance CMF	845.419,919	822.273,004
Impôts et Taxes	73.770,848	72.295,720
Charges Diverses	27.267,470	29.755,981
<b>Total</b>	<b>946.458,237</b>	<b>924.324,705</b>

**PA-Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **468.127,419 Dinars** contre **533.631,606 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>	<b>Montant au 31.12.2011</b>
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>333.213,467</b>	<b>365.818,795</b>
<b>PA2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>134.913,952</b>	<b>167.812,811</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>468.127,419</b>	<b>533.631,606</b>

**CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2012 se détaillent comme suit :

**Capital initial au 01.01.2012 (en nominal)**

- Montant : 815.123.500,000 Dinars
- Nombre de titres : 8.151.235
- Nombre d'actionnaires : 5.340

**Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant : 652.935.100,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 6.529.351

**Rachats effectués (en nominal)**

- Montant : 749.500.000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 7.495.000

**Capital au 31.12.2012 : 716.517.371,717 Dinars**

- Montant en nominal : 718.558.600,000 Dinars
- Sommes non distribuables : -2.041.228,283 Dinars
- Nombres de titres : 7.185.586
- Nombre d'actionnaires : 5.392

**CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 31.12.2012 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	: 31.810.135,709 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	: -3.974.138,735 Dinars
- Report à Nouveau	: 1.820,836 Dinars

**SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE : 27.837.817,810 Dinars**

**4- AUTRES INFORMATIONS :****4-1 Données par action**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
• Revenus des placements	5,147	4,445
• Charges de gestion	(0,588)	(0,504)
• <b>Revenu net des placements</b>	<b>4,559</b>	<b>3,941</b>
• Autres charges d'exploitation	(0,132)	(0,113)
• Résultat d'exploitation	<b>4,427</b>	3,828
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,553)	0,090
• <b>Sommes distribuables</b>	<b>3,874</b>	<b>3,918</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,553	(0,090)
• Variation des plus ou moins values potentielles	(0,298)	(0,050)
• Plus ou moins values réalisées	(0,025)	(0,011)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>4,104</b>	<b>3,767</b>

**4-2 Ratios de gestion des placements**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,500%	0,498%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,112%	0,112%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,763%	3,869%

### **4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Il est à noter que suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SICAV TRESOR en date du 18 mars 2010, il a été décidé de modifier les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire payées par la SICAV TRESOR comme suit :

➤ Baisser la rémunération du gestionnaire payée en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT de 0.3% à 0.15% en TTC l'an.

➤ Porter la rémunération du dépositaire payée en faveur de la BIAT de 0.2% à 0.35% en TTC l'an.

Ainsi, cette décision a été appliquée à partir du 1er Avril 2010, soit trois jours ouvrables après la publication de l'avis de modification des rémunérations du gestionnaire et du dépositaire dans un quotidien de la place et dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2012 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAV TRESOR** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	744 355 189,527TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	31 810 135,709TND
Un résultat net de.....	29 490 539,640TND

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV TRESOR** » au 31 décembre 2012.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La société « SICAV TRESOR » n'a pas respecté le taux de détention d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, tel qu'il a été prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des actions « SICAV Patrimoine Obligataire ».
- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.
- Votre société a continué courant l'exercice 2012 à amortir la décote constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir:
  1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

#### ***Vérifications et Informations Spécifiques***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2012 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**M. Slaheddine ZAHAF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2012**

Le conseil d'administration de votre société ne nous a informé d'aucune opération autorisée en 2012 et entrant sous l'égide des articles susvisés.

**II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

- Les frais de gestion de votre société SICAV TRESOR seront perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération (TTC) est égale à 0,15% de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
  - Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ». La rémunération correspondante (TTC) est égale à 0,35% de l'actif net de la SICAV.
- Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV TRESOR » au titre des frais de distribution.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**M. Slaheddine ZAHAF**

## SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **M. Mahmoud ZAHAF**.

### SICAV PROSPERITY BILANS COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>1,075,798.629</b>	<b>1,065,514.630</b>
AC1-A ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		369,680.976	421,459.262
AC1-B OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		163,710.400	190,414.400
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		492,425.156	387,815.604
AC1-D AUTRES VALEURS (OPC)		49,982.097	65,825.364
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>356,183.788</b>	<b>282,503.339</b>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		355,579.833	282,133.736
AC2-B DISPONIBILITES		603.955	369.603
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>0.000</b>	<b>12,885.416</b>
AC3-A AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	12,885.416
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1,431,982.417</b>	<b>1,360,903.385</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>602.192</b>	<b>572.460</b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>13,941.327</b>	<b>9,776.320</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>14,543.519</b>	<b>10,348.780</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>1,417,438.898</b>	<b>1,350,554.605</b>
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>1,387,128.635</b>	<b>1,321,845.090</b>
<b>CP2 SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>30,310.263</b>	<b>28,709.515</b>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		9.704	4.660
CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		31,451.142	28,548.789
CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1,150.583	156.066
<b>ACTIF NET</b>		<b>1,417,438.898</b>	<b>1,350,554.605</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>1,431,982.417</b>	<b>1,360,903.385</b>

## SICAV PROSPERITY

### ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>38,080.877</b>	<b>37,804.901</b>
PR1-A DIVIDENDES		6,453.850	10,045.550
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		7,130.800	12,100.033
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		23,256.654	13,156.833
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		1,239.573	2,502.485
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>11,371.284</b>	<b>8,348.275</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		11,371.284	8,348.275
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>49,452.161</b>	<b>46,153.176</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-7,447.048</b>	<b>-6,479.663</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>42,005.113</b>	<b>39,673.513</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-10,553.971</b>	<b>-11,124.724</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>31,451.142</b>	<b>28,548.789</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1,140.879</b>	<b>160.726</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1,150.583	156.066
PR4-B REPORT À NOUVEAU		9.704	4.660
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>30,310.263</b>	<b>28,709.515</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1,150.583	-156.066
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-9.704	-4.660
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-39,541.948	-86,745.668
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		14,437.552	91,613.947
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-142.212	-280.830
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6,204.534</b>	<b>33,136.238</b>

**SICAV PROSPERITY**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2012**

<b>DESIGNATION</b>		<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
		<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.</b>	<b>6,204.534</b>	<b>33,136.238</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	31,451.142	28,548.789
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-39,541.948	-86,745.668
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	14,437.552	91,613.947
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-142.212	-280.830
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-31,067.706</b>	<b>-32,805.920</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>91,747.465</b>	<b>-321,475.119</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>236,145.792</b>	<b>320,316.826</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	207,200.000	292,500.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	25,364.878	21,333.797
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	2,477.893	2,362.109
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS	1,103.021	4,120.920
	<b>RACHATS</b>	<b>-144,398.327</b>	<b>-641,791.945</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-125,800.000	-583,000.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-16,234.725	-45,149.757
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-109.998	-9,677.334
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS	-2,253.604	-3,964.854
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>66,884.293</b>	<b>-321,144.801</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1,350,554.605	1,671,699.406
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1,417,438.898	1,350,554.605
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	11,845	14,750
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	12,659	11,845
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	114.018	113.335
B-	FIN DE L'EXERCICE	111.97	114.018
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0.33%</b>	<b>2.99%</b>

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **EXERCICE 2012**

#### **1-PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE SICAV PROSPERITY**

Suivant acte sous seing privé en date du 25 février 1994, enregistré à la Recette des Actes de Société 1<sup>er</sup> Bureau de Tunis le 03 mars 1994, il a été établi les statuts de la société « **SICAV PROSPERITY** », société anonyme régie par les dispositions du droit commun dans la mesure où il n'y est pas dérogé par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

La société a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

L'assemblée constitutive s'est tenue le 07 mars 1994.

La société a été constituée pour un capital initial de 500.000 Dinars divisé en 5.000 actions de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### **2-PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes comptables généralement admis compte tenu des spécificités des SICAV et adoptés par la société se résument ainsi :

##### **LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Les états financiers de la société sont établis dans un esprit de continuité de l'exploitation. Elle n'a pas l'intention de réduire sensiblement son niveau d'activité. Il peut y avoir toutefois, une réduction d'activité par un rachat de titres.

##### **L'INDEPENDANCE DES EXERCICES**

Le principe de séparation des exercices est respecté au niveau des produits et des charges. Seuls les produits courus et certains ainsi que les charges engagées pendant l'exercice arrêtés le 31/12/2011, ont été pris en compte pour le calcul du résultat d'exploitation.

##### **COUT HISTORIQUE**

La comptabilité de la société est tenue en respect du principe du coût historique. Toutefois, les plus ou moins values latentes sont comptabilisées, et prises en compte au niveau de l'actif, la contre partie est comptabilisée parmi les capitaux propres dans un compte de la classe I. Les actions sont comptabilisées à leurs cours moyens pondérés à l'exception des actions introduites à la cotation électronique qui sont évaluées au cours de réservation à la baisse. (Equivalence entre potentiel et réalisé...).

##### **PERSPECTIVE A COURT TERME**

Ce principe propre aux SICAV, a été observé par la société « **SICAV PROSPERITY** ». La société arrête chaque jour sa Valeur Liquidative.

##### **PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la côte et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la côte.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à la juste valeur pour les titres non admis à la côte. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la côte sont évalués, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la côte demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **• PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant à l'actif qu'au passif .....	<b>1 431 982,417</b>
Contre au 31 décembre 2011 .....	<b>1 360 903,385</b>
Enregistrant une augmentation de.....	<b>71 079,032</b>
L'exercice 2012 a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	<b>31 451,142</b>
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	<b>28 548,789</b>
au titre de l'exercice 2011.	
Et un résultat net au 31 décembre 2012 au sens de la norme comptable de.....	<b>6 204,534</b>
Contre un résultat net au 31 décembre 2011 de.....	<b>33 136,238</b>
L'exercice 2012 a dégagé des sommes distribuables de.....	<b>30 310,263</b>
Contre .....	<b>28 709,515</b>
au 31 décembre 2011.	

Par ailleurs, les reports à nouveau de 9,740 TND en 2012 et 4,660 TND en 2011 ne font pas partie de la rubrique « **Sommes Distribuables de l'exercice** » présentée à l'état de résultat. En effet, d'après la norme comptable N°16 relative à la présentation des états financiers des O.P.C.V.M, les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation augmenté des régularisations de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

**3-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****AC1 Note sur le portefeuille titres :**

DESIGNATION DES TITRES	N <sup>BRE</sup> DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2012	% de L'ACTIF NET
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>51.738</b>	<b>331.502,596</b>	<b>369.680,976</b>	<b>26,08</b>
ADWYA	2.040	9.626,080	16.291,440	1,15
ARTES	1.250	10.330,000	10.592,500	0,75
ASSAD	522	4.242,590	4.473,018	0,32
ASSURANCES SALIM	1.000	15.000,000	25.602,000	1,81
ATL	460	2.295,400	1.489,020	0,11
BT	1.000	11.880,000	11.989,000	0,85
CARTHAGE CEMENT	20.500	38.734,304	73.185,000	5,16
CIMENTS DE BIZERTE	9.500	103.103,442	64.638,000	4,56
EL WIFACK	150	1.125,000	2.175,000	0,15
ENNAKL	4.300	47.297,936	49.665,000	3,50
ESSOUKNA	800	8.600,000	8.404,000	0,59
MONOPRIX	1.200	16.258,000	33.217,200	2,34
PGH	540	3.492,500	3.567,780	0,25
SIMPAR	100	6.693,000	6.756,800	0,48
SOTUVER	1.000	9.519,000	8.431,000	0,59
TELNET HOLDING	700	4.307,000	4.720,100	0,33
TL	123	2.641,500	2.779,800	0,20
TPR	2.620	8.070,560	13.155,020	0,93
TUNIS RE	3.334	28.073,364	28.379,008	2,00
ATL DA 2/17	476	208,000	166,600	0,01
TLS DS 1/7	123	4,920	3,690	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2.500</b>	<b>160.000,000</b>	<b>163.710,400</b>	<b>11,55</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	120.000,000	123.307,200	8,70
HL 2009/2	1.000	40.000,000	40.403,200	2,85
<b>Emprunt d'Etat</b>	<b>480</b>	<b>476.308,500</b>	<b>492.425,156</b>	<b>34,74</b>
BTA 5.25-03/2016	341	337.105,000	348.798,029	24,61
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	139	139.203,500	143.627,127	10,13
<b>Autres valeurs (OPCM)</b>	<b>367</b>	<b>51.621,486</b>	<b>49.982,097</b>	<b>3,53</b>
<b>Titres OPCVM</b>	<b>367</b>	<b>51.621,486</b>	<b>49.982,097</b>	<b>3,53</b>
FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS	367	51.621,486	49.982,097	3,53

**PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **38.080,877 dinars** au 31.12.2012, contre **37.804,901 dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Dividendes	6.453,850	10.045,550
Revenus des obligations	7.130,800	12.100,033
Revenus des emprunts d'Etat	23.256,654	13.156,833
Revenus des autres valeurs	1.239,573	2.502,485
<b>Total</b>	<b>38.080,877</b>	<b>37.804,901</b>

**AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :****AC2-A Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à **355.579,833 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% Actif net
<b>Bons du Trésor Court Terme</b>	<b>à 363</b>	<b>351.669,932</b>	<b>355.579,833</b>	<b>25,09</b>
BTC 52S-15/01/2013	20	19.217,598	19.818,297	1,40
BTC 52S-19/02/2013	14	13.645,895	13.867,024	0,98
BTC 52S-19/03/2013	114	110.948,447	112.594,951	7,94
BTC 52S-24/04/2013	29	27.957,793	28.494,651	2,01
BTC 52S-21/05/2013	47	46.170,340	46.236,884	3,26
BTC 52S-24/09/2013	139	133.729,859	134.568,026	9,49

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **603,955 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2012, à **11.371,284 Dinars** contre **8.348,275 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.12.2012	MONTANT au 31.12.2011
Revenus des Bons du Trésor	11.371,284	8.348,275
<b>Total</b>	<b>11.371,284</b>	<b>8.348,275</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **7.447,048 Dinars**, contre **6.479,663 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **10.553,971 Dinars**, contre **11.124,724 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Redevance CMF	1.489,373	1.295,879
Impôts et Taxes	98,694	92,048
Charges Diverses	8.965,904	9.736,797
<b>Total</b>	<b>10.553,971</b>	<b>11.124,724</b>

**Note sur le Passif :**

Le total des passifs s'élève au 31.12.2012, à **14.543,519 Dinars**, contre **10.348,780 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>	<b>Montant au 31.12.2011</b>
PA1	Opérateurs créditeurs	602,192	572,460
PA2	Autres créditeurs divers (*)	13.941,327	9.776,320
	<b>TOTAL</b>	<b>14.543,519</b>	<b>10.348,780</b>

(\*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2012, à **13.941,327 Dinars** et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>
Etat, impôts et taxes	95,248
Redevance CMF	120,434
Sommes à régler	4.165,645
Provision pour charges à payer	9.560,000
<b>Total</b>	<b>13.941,327</b>

**CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2012 se détaillent comme suit :

**Capital initial au 01.01.2012 (en nominal)**

- Montant : 1.184.500,000 dinars
- Nombre de titres : 11.845
- Nombre d'actionnaires : 41

**Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant : 207.200,000 dinars
- Nombre de titres émis : 2.072

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 125.800,000 dinars
- Nombre de titres rachetés : 1.258

Capital au 31.12.2012 : 1.387.128,635 dinars

- Montant en nominal : 1.265.900,000 dinars
- Sommes non distribuables : 121.228,635 dinars
- Nombres de titres : 12.659
- Nombre d'actionnaires : 40

**CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2012 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de l'exercice** : **31.451,142 dinars**
- **Régularisation du résultat de l'exercice** : **-1.150,583 dinars**
- **Report à nouveau** : **9,704 dinars**

**SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 30.310,263 dinars**

**4-AUTRES INFORMATIONS :****4-1 Données par action**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
• Revenus des placements	3,906	3,896
• Charges de gestion	(0,588)	(0,547)
• <b>Revenu net des placements</b>	<b>3,318</b>	<b>3,349</b>
• Autres charges d'exploitation	(0,834)	(0,939)
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,484</b>	<b>2,410</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,091)	0,013
• Report à nouveau	0,001	0,000
• <b>Sommes distribuables</b>	<b>2,394</b>	<b>2,423</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,091	(0,013)
• Report à nouveau (annulation)	(0,001)	0,000
• Variation des plus ou moins values potentielles	(3,124)	(7,323)
• Plus ou moins values réalisées	1,140	7,734
• Frais de négociation	(0,011)	(0,024)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>0,489</b>	<b>2,797</b>

31.12.2012

31.12.2011

**4-2 Ratios de gestion des placements**

• Charges de gestion / actif net moyen :	0,500%	0,500%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,709%	0,858%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,112%	2,214%

**4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 24 Février 2010 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAVPROSPERITY** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	1.417.438,898 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	31.451,142 TND
Un résultat net de.....	6.204,534 TND

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » au 31 décembre 2012.

***Vérifications et Informations Spécifiques***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2012 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**M. Mahmoud ZAHAF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2012**

Le conseil d'administration de votre société ne nous a informé d'aucune opération autorisée en 2012 et se trouvant sous l'égide des articles susvisés.

**II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

- ✧ Les frais de gestion de votre société SICAV PROSPERITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération (TTC) est égale à 0,3 % de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- ✧ Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ».La rémunération correspondante(TTC) est égale à 0,2 % de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- ✧ Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV PROSPERITY » aux titres des frais de distribution.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

## SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **M. Mahmoud ZAHAF**.

### SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE BILANS COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIF</b>			
AC1	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>10,979,799.634</b>	<b>12,052,602.804</b>
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	974,165.200	1,368,086.800
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT	10,005,634.434	10,645,996.524
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)	0.000	38,519.480
AC2	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>2,745,403.647</b>	<b>3,015,281.399</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	2,745,260.610	3,015,072.964
AC2-B	DISPONIBILITES	143.037	208.435
AC3	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>0.000</b>	<b>5,663.826</b>
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	0.000	5,663.826
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13,725,203.281</b>	<b>15,073,548.029</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>6,702.467</b>	<b>7,417.876</b>
PA2	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>9,859.000</b>	<b>11,061.775</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>16,561.467</b>	<b>18,479.651</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>13,708,641.814</b>	<b>15,055,068.378</b>
CP1	<b>CAPITAL</b>	<b>13,207,945.948</b>	<b>14,499,467.885</b>
CP2	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>500,695.866</b>	<b>555,600.493</b>
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	94.339	35.459
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	518,519.063	614,996.037
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-17,917.536	-59,431.003
<b>ACTIF NET</b>		<b>13,708,641.814</b>	<b>15,055,068.378</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>13,725,203.281</b>	<b>15,073,548.029</b>

## SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

### ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>531,211.990</b>	<b>632,998.035</b>
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		49,484.000	73,457.600
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		481,379.870	547,982.565
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		348.120	11,557.870
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>98,389.394</b>	<b>111,309.438</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		98,389.394	111,309.438
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>629,601.384</b>	<b>744,307.473</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-84,637.730</b>	<b>-99,205.180</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>544,963.654</b>	<b>645,102.293</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-26,444.591</b>	<b>-30,106.256</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>518,519.063</b>	<b>614,996.037</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-17,823.197</b>	<b>-59,395.544</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-17,917.536	-59,431.003
PR4-B REPORT À NOUVEAU		94.339	35.459
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>500,695.866</b>	<b>555,600.493</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		17,917.536	59,431.003
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-94.339	-35.459
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		0.000	-2,720.177
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-1,539.622	6,068.135
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>516,979.441</b>	<b>618,343.995</b>

## SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2012

DESIGNATION		31/12/2012	31/12/2011
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>516,979.441</b>	<b>618,343.995</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	518,519.063	614,996.037
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	0.000	-2,720.177
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-1,539.622	6,068.135
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-510,361.352</b>	<b>-655,137.966</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-1,353,044.653</b>	<b>-3,722,908.211</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>11,821,032.597</b>	<b>8,444,162.101</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	11,467,400.000	8,147,300.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	28,570.723	19,316.344
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	12,404.035	157,054.638
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	312,657.839	120,491.119
	<b>RACHATS</b>	<b>-13,174,077.250</b>	<b>-12,167,070.312</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-12,754,100.000	-11,755,800.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-31,853.038	-27,914.217
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-57,548.837	-203,433.973
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	-330,575.375	-179,922.122
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1,346,426.564</b>	<b>-3,759,702.182</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	15,055,068.378	18,814,770.560
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	13,708,641.814	15,055,068.378
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	144,623	180,708
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	131,756	144,623
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	104.098	104.116
B-	FIN DE L'EXERCICE	104.045	104.098
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3.64%</b>	<b>3.71%</b>

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **EXERCICE 2012**

#### **1-PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

Suivant acte sous seing privé en date du 18 avril 2006, enregistré à la recette des actes de sociétés 1<sup>er</sup> bureau de Tunis le 10 juillet 2006, il a été établi les statuts de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », société anonyme régie par les dispositions du droit commun dans la mesure où il n'y est pas dérogé par la loi 2001 – 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

La société a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeur mobilières.

L'Assemblée Constitutive s'est tenue le 12 juillet 2006.

#### **2-PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers au 31 décembre 2012 de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ont été arrêtés selon les dispositions du système comptable des entreprises tel que promulgué par la loi 96/112 du 30 décembre 1996.

Les principes comptables généralement admis, compte tenu des spécificités des SICAV et adoptés par la société, se résument ainsi :

##### **La Continuité de L'Exploitation**

Les états financiers de la société sont établis dans un esprit de continuité de l'exploitation. Elle n'a pas l'intention de réduire sensiblement son niveau d'activité. Il peut y avoir toutefois, une réduction d'activité par un rachat de titres.

##### **L'Indépendance des Exercices**

Le principe de séparation des exercices est respecté au niveau des produits et des charges. Seuls les produits courus et certains ainsi que les charges engagées pendant l'exercice clos le 31/12/2012, ont été pris en compte pour le calcul du résultat d'exploitation.

##### **Coût Historique**

La comptabilité de la société est tenue en respect du principe du coût historique. Toutefois, les plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, et prises en compte au niveau de l'actif, la contre partie est comptabilisée parmi les capitaux propres dans un compte de la classe I. Les actions sont comptabilisées à leurs cours moyens pondérés à l'exception des actions introduites à la cotation électronique qui sont évaluées au cours de réservation à la baisse. (*Équivalence entre potentiel et réalisé...*).

##### **Perspective a Court Terme**

Ce principe propre aux SICAV, a été observé par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** ». La société arrête chaque jour sa Valeur Liquidative.

##### **Prise en Compte des Placements et des Revenus y Afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **Évaluation des Autres Placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la côte sont évalués, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la côte demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **• PRESENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant à l'actif qu'au passif .....	<b>13.725.203,281</b>
Contre au 31 décembre 2011 .....	<b>15.073.548,029</b>
Enregistrant une baisse de .....	<b>1.348.344,746</b>
L'exercice 2012 a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	<b>518.519,063</b>
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	<b>614.996,037</b>
au titre de l'exercice 2011.	
Et un résultat net au 31 décembre 2012 au sens de la norme comptable de.....	<b>516.979,441</b>
Contre un résultat net au 31 décembre 2011 de.....	<b>618.343,995</b>
L'exercice 2012 a dégagé des sommes distribuables de.....	<b>500.695,866</b>
Contre .....	<b>555.600,493</b>

Au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, les reports à nouveau de **94,339** TND en 2012 et de **35,459** TND en 2011 ne font pas partie de la rubrique « **Sommes Distribuables de l'exercice** » présentée à l'état de résultat. En effet, d'après la norme comptable N°16 relative à la présentation des états financiers des O.P.C.V.M, les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation augmenté des régularisations de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### **3-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

#### **AC1- Note sur le portefeuille titres :**

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.12.2012</b>	<b>% de l'Actif net</b>
<b><i>Emprunts de sociétés</i></b>	<b><i>20.500</i></b>	<b><i>962.500,000</i></b>	<b><i>974.165,200</i></b>	<b><i>7,11</i></b>
CHO 2009	3.000	262.500,000	263.659,200	1,92
HL 2009/1	10.000	400.000,000	406.688,000	2,97
HL 2009/2 TF	5.000	200.000,000	202.364,000	1,48
STM 2007	2.500	100.000,000	101.454,000	0,74
<b><i>Emprunts d'Etat</i></b>	<b><i>9.184</i></b>	<b><i>9.684.305,053</i></b>	<b><i>10.005.634,434</i></b>	<b><i>72,99</i></b>

BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	52	51.315,840	51.885,931	0,38
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.912	2.000.550,100	2.083.211,361	15,20
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.026.103,471	7,49
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483.753,500	507.182,828	3,70
BTA 5-10/2015	118	116.462,000	117.509,453	0,86
BTA 5.25-03/2016	6	5.874,000	6.079,742	0,04
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.285.869,646	16,67
BTA 5.5-03/2019 (10 ANS)	3.671	3.795.917,613	3.927.792,002	28,65

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **531.211,990 Dinars** au 31.12.2012, contre **632.998,035 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>	<b>Montant au 31.12.2011</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	49.484,000	73.457,600
Revenus des Emprunts d'Etat	481.379,870	547.982,565
Revenus des autres valeurs	348,120	11.557,870
<b>Total</b>	<b>531.211,990</b>	<b>632.998,035</b>

**AC2. Placements monétaires et disponibilités**

**AC2-A Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **2.745.260,610 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.12.2012</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>	<b>2.790</b>	<b>2.743.552,440</b>	<b>2.745.260,610</b>	<b>20,03</b>
BTC 52S-21/05/2013	2,790	2.743.552,440	2.745.260,610	20,03

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **143,037 Dinars** et représentant les avoirs en banques.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **98.389,394 Dinars** au 31.12.2012, contre **111.309,438 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>	<b>Montant au 31.12.2011</b>
Revenus des Bons du Trésor à CT	98.389,394	111.309,438
<b>TOTAL</b>	<b>98.389,394</b>	<b>111.309,438</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **84.637,730 Dinars**, contre **99.205,180 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **26.444,591 Dinars**, contre **30.106,256 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Redevance CMF	14.106,038	16.533,771
Impôts et Taxes	1.255,499	1.484,252
Rémunération CAC	6.589,148	7.827,936
Jetons de Présence	4.493,906	4.260,297
Total	<b>26.444,591</b>	<b>30.106,256</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **16.561,467 Dinars** contre **18.479,651 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2012</b>	<b>Montant au 31.12.2011</b>
PA1	Opérateurs créditeurs	6.702,467	7.417,876
PA2	Autres créditeurs divers	9.859,000	11.061,775
	<b>TOTAL</b>	<b>16.561,467</b>	<b>18.479,651</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2012 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2012 (en nominal)

- Montant : 14.462.300,000 Dinars
- Nombre de titres : 144.623
- Nombre d'actionnaires : 27

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 11.467.400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 114.674

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 12.754.100,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 127.541

Capital au 31.12.2012 : 13.207.945,948 Dinars

- Montant en nominal : 13.175.600,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 32.345,948 Dinars
- Nombres de titres : 131.756
- Nombre d'actionnaires : 40

**CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31.12.2012 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	: 518.519,063 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	: -17.917,536 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures	: 94,339 Dinars
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES</b>	<b>: 500.695,866 Dinars</b>

**4-AUTRES INFORMATIONS :**

**4-1 Données par action**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
• Revenus des placements	4,778	5,147
• Charges de gestion	(0,642)	(0,686)
• <b>Revenu net des placements</b>	<b>4,136</b>	<b>4,461</b>
• Autres charges d'exploitation	(0,201)	(0,209)
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,935</b>	<b>4,252</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,136)	(0,411)
• Report à nouveau	0,001	0,000
• <b>Sommes distribuables</b>	<b>3,800</b>	<b>3,841</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,136	0,411
• Report à nouveau (annulation)	(0,001)	0,000
• Variation des plus ou moins values potentielles	0,000	(0,019)
• Plus ou moins values réalisées	(0,012)	0,042
<b>Résultat net de la période</b>	<b>3,923</b>	<b>4,275</b>

**4-2 Ratios de gestion des placements**

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,600%	0,602%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,187%	0,184%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,676%	3,388%

**4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 24 février 2010 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à .....	13 708 641,814 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	518 519,063 TND
Un résultat net de .....	516 979,441 TND

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au 31 décembre 2012.

**Vérifications et Informations Spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2011 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**M. Mahmoud ZAHAF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2012**

Le conseil d'administration de votre société ne nous a informé d'aucune opération autorisée en 2012 et entrant sous l'égide des articles susvisés.

**II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

- Une convention de gestion est conclue entre votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et « BIAT ASSET MANAGEMENT ». En rémunération de ses services de gestion ; la commission de gestion a été fixée en TTC à 0,5 % TTC de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- Une convention de dépositaire est conclue entre votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la « BIAT ». La rémunération correspondante en TTC est égale à 0,1 % de l'actif net de la SICAV avec un minimum de 5.000 dinars et un maximum de 20.000 dinars par an.
- La « BIAT » et la société « BIAT CAPITAL » assurent le service de distribution non rémunéré.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

**MAC AL HOUDA FCP**  
**SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :2.383.340, un actif net de D : 2.372.373 et un déficit de D : 66.186 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 43,15% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2013

**Le Commissaire aux Comptes**

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 354 964	311 032
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 354 964	311 032
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 028 376	104 871
Disponibilités		1 028 376	104 871
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 383 340</b>	<b>415 903</b>
 <b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	7 899	8 763
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	3 068	1 310
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 967</b>	<b>10 073</b>
 <b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	2 551 028	431 466
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(143 783)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(34 872)	(25 636)
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 372 373</b>	<b>405 830</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 383 340</b>	<b>415 903</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Période du 04/10/2010 au 31 décembre 2011</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	7	13 549	326
Dividendes		13 549	326
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		13 549	326
<b>Charges de gestion des placements</b>	8	(19 946)	(13 314)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(6 397)	(12 988)
<b>Autres charges</b>	9	(3 809)	(1 505)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(10 206)	(14 493)
Régularisation du résultat d'exploitation		(24 666)	(11 143)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(34 872)	(25 636)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 666	11 143
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(52 909)	2 036
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		18 647	66 051
Frais de négociation		(21 718)	(5 842)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(66 186)</b>	<b>47 752</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Période du 04/10/2010 au 31 décembre 2011</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	(66 186)	47 752
Résultat d'exploitation	(10 206)	(14 493)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(52 909)	2 036
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 647	66 051
Frais de négociation de titres	(21 718)	(5 842)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	2 032 729	258 078
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 022 836	210 900
- Régularisation des sommes non distribuables	188 319	68 687
- Régularisation des sommes distribuables	(145 337)	(11 455)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(34 409)	(8 700)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 221)	(1 976)
- Régularisation des sommes distribuables	2 524	312
- Droits de sortie	1 017	310
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 966 543</b>	<b>305 830</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période (Capital initial)	405 830	100 000
En fin de période	2 372 373	405 830
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	3 022	1 000
En fin de période	16 949	3 022
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>139,971</b>	<b>134,292</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,23%</b>	<b>34,29%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC AL HOUDA FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 8 juin 2010 à l'initiative de la société « MAC-SA » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 4 octobre 2010.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC AL HOUDA FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

**3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.354.964 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>1 405 837</b>	<b>1 354 964</b>	<b>57,11%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	<b>-</b>	<b>1 405 837</b>	<b>1 354 964</b>	<b>57,11%</b>
ADWYA	27 551	228 925	220 022	9,27%
AL	246	93 219	88 560	3,73%
ASSAD	1 000	9 011	8 569	0,36%
CARTHAGE CEMENT	45 000	173 782	160 650	6,77%
ENNAKEL AUTOMOBILES	34	388	393	0,02%
ESSOUKNA	21 940	237 206	230 480	9,72%
HEXABYTE	3 082	21 712	20 936	0,88%
I.C.F	3 790	165 223	179 547	7,57%
SIMPAR	3 000	207 973	202 704	8,54%
SOPAT	14 000	50 415	40 068	1,69%
SOTUVER	16 444	144 198	138 639	5,84%
TELNET	9 550	73 785	64 396	2,71%
<b>TOTAL</b>		<b>1 405 837</b>	<b>1 354 964</b>	<b>57,11%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>56,85%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>308 996</b>	<b>2 036</b>	<b>311 032</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions cotées	8 680 145		8 680 145	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>				
Actions cotées	(7 583 304)		(7 583 304)	18 647
<b>* Plus ou moins values latentes</b>				
Actions cotées		(52 909)	(52 909)	
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>1 405 837</b>	<b>(50 873)</b>	<b>1 354 964</b>	<b>18 647</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 7.899 contre D : 8.763 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	7 217	8 450
Rémunération du dépositaire	682	313
<b>Total</b>	<b>7 899</b>	<b>8 763</b>

#### Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 3.068 contre D : 1.310 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	1 755	1 187
Redevance du CMF	206	34
Autres	1 107	89
<b>Total</b>	<b>3 068</b>	<b>1 310</b>

#### Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2012 à D : 13.549 contre D : 326 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

**Note 8 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 19.946 contre D : 13.314 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	18 133	11 831
Rémunération du dépositaire	1 813	1 483
<b>Total</b>	<b>19 946</b>	<b>13 314</b>

**Note 9 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 3.809 contre D : 1.505 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	2 098	1 188
Redevance du CMF	1 537	248
Services bancaires et assimilés	13	69
Autres	161	-
<b>Total</b>	<b>3 809</b>	<b>1 505</b>

**Note 10 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	431 466
Nombre de parts	3 022
Nombre de copropriétaires	29

Souscriptions réalisées

Montant	2 022 836
Nombre de parts émises	14 168
Nombre de copropriétaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(34 409)
Nombre de parts rachetées	(241)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(52 909)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 647
Régularisation des sommes non distribuables	186 098
Frais de négociation	(21 718)
Droits de sortie	1 017

Capital au 31-12-2012

Montant	2 551 028
Nombre de parts	16 949
Nombre de copropriétaires	55

**Note 11 : Autres informations****11.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	0,799	0,108
Charges de gestion des placements	(1,177)	(4,406)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(0,377)</b>	<b>(4,298)</b>
Autres charges	(0,225)	(0,498)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(0,602)</b>	<b>(4,796)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,455)	(3,687)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(2,057)</b>	<b>(8,482)</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(3,122)	0,674
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,100	21,857
Frais de négociation	(1,281)	(1,933)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(3,303)</b>	<b>20,598</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(3,905)</b>	<b>15,802</b>
Droits de sortie	0,060	0,103
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(3,243)</b>	<b>20,701</b>
Régularisation du résultat non distribuable	10,980	22,075
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>7,737</b>	<b>42,776</b>
Valeur liquidative	139,971	134,292
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	0,86%	3,76%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(1,50%)	(7,24%)

**11.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC AL HOUDA FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de succès fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

## **MAC EPARGNE ACTIONS FCP SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 19 avril 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :2.972.407, un actif net de D : 2.959.020 et un déficit de D : 4.511 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. jusqu'au mois de février 2012, le système d'information et les procédures mises en place ne permettaient pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773

du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés.

### ***Opinion***

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2013

**Le Commissaire aux Comptes**

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 874 980	2 043 529
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 874 980	2 043 529
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 094 414	187 663
Disponibilités		1 094 414	187 663
<b>Autres actifs</b>		3 013	1 270
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 972 407</b>	<b>2 232 462</b>
 <b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	9 844	7 122
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	3 543	2 884
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 387</b>	<b>10 006</b>
 <b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	11	3 105 491	2 328 775
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(136 907)	(104 217)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(9 564)	(2 102)
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 959 020</b>	<b>2 222 456</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 972 407</b>	<b>2 232 462</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	7	27 988	19 745
Dividendes		27 988	19 745
<b>Revenus des placements monétaires</b>	8	9 214	5 787
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		37 202	25 532
<b>Charges de gestion des placements</b>	9	(34 132)	(23 000)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		3 070	2 532
<b>Autres charges</b>	10	(7 052)	(3 971)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(3 982)	(1 439)
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 582)	(663)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(9 564)	(2 102)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 582	663
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(133 616)	83 840
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		296 090	116 884
Frais de négociation		(163 003)	(130 727)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(4 511)</b>	<b>68 558</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(4 511)</b>	<b>68 558</b>
Résultat d'exploitation	(3 982)	(1 439)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(133 616)	83 840
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	296 090	116 884
Frais de négociation de titres	(163 003)	(130 727)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>741 075</b>	<b>874 441</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 860 641	1 336 500
- Régularisation des sommes non distribuables	189 821	(2 060)
- Régularisation des sommes distribuables	(96 249)	(62 240)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 190 646)	(410 078)
- Régularisation des sommes non distribuables	(82 571)	(6 679)
- Régularisation des sommes distribuables	60 079	18 998
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>736 564</b>	<b>942 999</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	2 222 456	1 279 457
En fin de période	2 959 020	2 222 456
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	11 352	6 714
En fin de période	14 618	11 352
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>202,423</b>	<b>195,777</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,39%</b>	<b>2,73%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 05 juin 2009 à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 20 juillet 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou

moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.874.980 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>1 931 781</b>	<b>1 874 980</b>	<b>63,36%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>1 931 781</b>	<b>1 874 980</b>	<b>63,36%</b>
ADWYA	30 500	222 082	243 573	8,23%
ASSURANCES SALIM	7 088	206 554	181 467	6,13%
BIAT	1 300	85 559	82 401	2,78%
CARTHAGE CEMENT	58 000	193 362	207 060	7,00%
ELECTROSTAR	7 599	97 374	147 588	4,99%
ML	10 279	78 145	67 677	2,29%
SIMPAR	2 880	203 451	194 596	6,58%
SIPHAT	6 733	63 762	63 964	2,16%
SITS	26 300	87 138	81 425	2,75%
SITS NS 2012	66 666	200 524	199 998	6,76%
SOMOCER	102 222	290 948	258 213	8,73%
SOPAT	51 369	202 882	147 018	4,97%
<b>TOTAL</b>		<b>1 931 781</b>	<b>1 874 980</b>	<b>63,36%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>1 966 714</b>	<b>76 815</b>	<b>2 043 529</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions cotées	22 249 730		22 249 730	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>				
Actions cotées	(22 284 663)		(22 284 663)	296 090
<b>* Plus ou moins values latentes</b>				
Actions cotées		(133 616)	(133 616)	
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>1 931 781</b>	<b>(56 801)</b>	<b>1 874 980</b>	<b>296 090</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 9.844 contre D: 7.122 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	9 248	6 728
Rémunération du dépositaire	596	394
<b>Total</b>	<b>9 844</b>	<b>7 122</b>

#### Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.543 contre D: 2.884 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	2 945	1 985
Redevance du CMF	252	187
Autre	346	712
<b>Total</b>	<b>3 543</b>	<b>2 884</b>

#### Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 27.988 contre D: 19.745 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

**Note 8 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 9.214 contre D: 5.787 à l'issue de l'exercice précédent et englobent les intérêts des dépôts à vue.

**Note 9 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2012 à D : 34.132 contre D: 23.000 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	31 029	20 910
Rémunération du dépositaire	3 103	2 090
<b>Total</b>	<b><u>34 132</u></b>	<b><u>23 000</u></b>

**Note 10 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 7.052 contre D : 3.971 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	4 152	1 985
Redevance du CMF	2 630	1 772
Services bancaires et assimilés	94	114
Autres	176	100
<b>Total</b>	<b><u>7 052</u></b>	<b><u>3 971</u></b>

**Note 11 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	2 328 775
Nombre de parts	11 352
Nombre de copropriétaires	181

Souscriptions réalisées

Montant	1 860 641
Nombre de parts émises	9 070
Nombre de copropriétaires nouveaux	116

Rachats effectués

Montant	(1 190 646)
Nombre de parts rachetées	(5 804)
Nombre de copropriétaires sortants	(31)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(133 616)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	296 090
Régularisation des sommes non distribuables	107 250
Frais de négociation	(163 003)

Capital au 31-12-2012

Montant	3 105 491
Nombre de parts	14 618
Nombre de copropriétaires	266

**Note 12 : Autres informations****12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	2,545	2,249	2,554
Charges de gestion des placements	(2,335)	(2,026)	(7,311)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,210</b>	<b>0,223</b>	<b>(4,757)</b>
Autres charges	(0,482)	(0,350)	(0,343)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(0,272)</b>	<b>(0,127)</b>	<b>(5,100)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,382)	(0,058)	(4,080)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,654)</b>	<b>(0,184)</b>	<b>(9,180)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(9,141)	7,385	(1,046)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20,255	10,296	67,629
Frais de négociation	(11,151)	(11,516)	(15,022)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,036)</b>	<b>6,167</b>	<b>51,561</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(0,309)</b>	<b>6,040</b>	<b>46,461</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,036)</b>	<b>6,167</b>	<b>51,561</b>
Régularisation du résultat non distribuable	7,337	(0,770)	48,186
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>7,301</b>	<b>5,397</b>	<b>99,747</b>
Valeur liquidative	202,423	195,777	190,566
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges / actif net moyen	1,17%	1,05%	5,03%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,18%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,33%)	(0,10%)	(6,32%)

**12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.

- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

## **MAC EPARGNANT FCP SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.478.377, un actif net de D : 14.425.303 et un bénéfice de D : 464.031, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 19,83% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les emplois en titres OPCVM de type mixte représentent à la clôture de l'exercice 3,36% de l'actif net, un tel emploi n'est pas prévu par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Toutefois, le gestionnaire gagnerait à parfaire le système d'abonnement des honoraires du commissaire aux comptes.

La charge constatée à ce titre en 2012 a été de D : 18.108 alors qu'elle aurait dû être d'environ D : 8.100.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 Mars 2013

**Le Commissaire aux Comptes**

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	10 910 036	13 124 047
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 738 035	3 565 725
Obligations et valeurs assimilées		8 529 498	9 039 143
Titres OPCVM		642 503	519 179
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 567 557	4 046 849
Placements monétaires	5	3 000 977	1 499 793
Disponibilités		566 580	2 547 056
<b>Créances d'exploitation</b>		784	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 478 377</b>	<b>17 170 896</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	49 872	43 929
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	3 202	8 221
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 074</b>	<b>52 150</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	12	14 038 639	16 670 086
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		96	81
Sommes distribuables de l'exercice en cours		386 568	448 579
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 425 303</b>	<b>17 118 746</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>14 478 377</b>	<b>17 170 896</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	6	535 676	612 282
Dividendes		104 124	47 679
Revenus des obligations et valeurs assimilées		431 552	564 603
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	72 168	110 077
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		607 844	722 359
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(135 602)	(165 524)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		472 242	556 835
<b>Autres charges</b>	11	(34 826)	(27 908)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		437 416	528 927
Régularisation du résultat d'exploitation		(50 848)	(80 348)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		386 568	448 579
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		50 848	80 348
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(502 033)	184 621
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		607 389	(50 425)
Frais de négociation		(78 741)	(62 443)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>464 031</b>	<b>600 680</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	464 031	600 680
Résultat d'exploitation	437 416	528 927
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(502 033)	184 621
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	607 389	(50 425)
Frais de négociation de titres	(78 741)	(62 443)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(426 870)	(349 140)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(2 730 604)	(8 783 472)
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	5 374 861	4 446 420
- Régularisation des sommes non distribuables	95 645	1 088
- Régularisation des sommes distribuables	119 307	72 168
<b>Rachats</b>		
- Capital	(8 029 697)	(13 126 303)
- Régularisation des sommes non distribuables	(98 871)	105 555
- Régularisation des sommes distribuables	(191 849)	(282 400)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(2 693 443)</b>	<b>(8 531 932)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	17 118 746	25 650 678
En fin de période	14 425 303	17 118 746
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de période	120 189	183 447
En fin de période	101 048	120 189
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>142,757</b>	<b>142,432</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,85%</b>	<b>3,73%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 10.910.036 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>1 692 605</b>	<b>1 738 035</b>	<b>12,05%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u></b>	-	<b>1 692 605</b>	<b>1 738 035</b>	<b>12,05%</b>
ADWYA	40 000	271 794	319 440	2,21%
BIAT	1 000	65 251	63 385	0,44%
BT	22 000	272 987	263 758	1,83%
CARTHAGE CEMENT	60 000	180 660	214 200	1,48%
ESSOUKNA	4 314	45 842	45 319	0,31%
MONOPRIX	5 000	144 827	138 405	0,96%
SIMPAR	4 600	323 828	310 813	2,15%
SITS	10 000	31 800	30 960	0,21%
SITS NS 2012	66 666	200 198	199 998	1,39%
TL	6 706	155 150	151 556	1,05%
DS TL 2012	6 706	268	201	0,00%

<b>Titres OPCVM</b>		<b>642 575</b>	<b>642 503</b>	<b>4,45%</b>
<b><u>Actions des SICAV</u></b>		642 575	642 503	4,45%
FCP VIVEO	3 349	385 041	386 843	2,68%
FCP HELION DEFENSIF	938	99 921	97 473	0,68%
SICAV FIDELITY	1 500	157 613	158 187	1,10%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>7 703 067</b>	<b>8 529 498</b>	<b>59,13%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>1 590 000</b>	<b>1 621 639</b>	<b>11,24%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	50 000	51 753	0,36%
AMEN BANK SUB 2012 TV TMM+1,3%	8 000	800 000	809 901	5,61%
BTE 2010 TV TMM+0,7%	2 000	160 000	161 646	1,12%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	2 500	250 000	259 116	1,80%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	50 000	51 823	0,36%
HL 2008-1	5 000	100 000	103 540	0,72%
HL 2010/1 TF 5,25%	1 500	90 000	92 040	0,64%
HL 2010/1 TMM+0,75	1 500	90 000	91 820	0,64%
<b><u>Bons du Trésor Assimilables</u></b>		<b>4 127 167</b>	<b>4 198 945</b>	<b>29,11%</b>
BTA 03/2019	1 200	1 224 800	1 260 488	8,74%
BTA 07/2017	1 200	1 291 200	1 292 587	8,96%
BTA 03/2013	70	71 120	72 359	0,50%
BTA 03/2016	1 500	1 539 000	1 572 489	10,90%
BTA 10/2013	1	1 047	1 022	0,01%
<b><u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u></b>		<b>1 985 900</b>	<b>2 708 914</b>	<b>18,78%</b>
BTZC 10/2016	3 700	1 985 900	2 708 914	18,78%
<b>TOTAL</b>		<b>10 038 247</b>	<b>10 910 036</b>	<b>75,63%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>75,35%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>11 864 523</b>	<b>768 088</b>	<b>491 436</b>	<b>13 124 047</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions cotées	10 189 698			10 189 698	
Obligations de sociétés	1 100 000			1 100 000	
Titres OPCVM	9 266 929			9 266 929	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions cotées	(11 529 996)			(11 529 996)	681 519
Bon du trésor assimilables	(1 525 500)			(1 525 500)	(22 924)
Obligations de sociétés	(190 000)			(190 000)	
Titres OPCVM	(9 137 407)			(9 137 407)	(51 206)
<b>* Plus ou moins values</b>					
Actions cotées			(487 392)	(487 392)	
Titres OPCVM			(6 198)	(6 198)	
Bon du trésor assimilables			(8 443)	(8 443)	
<b>* Intérêts courus</b>		114 298		114 298	
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>10 038 247</b>	<b>882 386</b>	<b>(10 597)</b>	<b>10 910 036</b>	<b>607 389</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.000.977, et se détaille comme suit :

	<b>Emetteur</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% actif net</b>
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>1 998 290</b>	<b>1 999 145</b>	<b>13,86%</b>
Certificat de dépôt au 04/01/2013 (au taux de 3,85%)	Amen Bank	999 145	999 743	6,93%
Certificat de dépôt au 08/01/2013 (au taux de 3,85%)	Amen Bank	999 145	999 402	6,93%
<b>Comptes à terme</b>		<b>1 000 000</b>	<b>1 001 832</b>	<b>6,94%</b>
Placement au 12-03-2013 (au taux de 4,18%)	Amen Bank	1 000 000	1 001 832	6,94%
<b>TOTAL</b>		<b>2 998 290</b>	<b>3 000 977</b>	<b>20,80%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>20,73%</b>

**Note 6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 535.676 contre D : 612.282 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	34 542	38 970
des titres OPCVM	69 582	8 709
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	45 081	33 978
intérêts des BTA et BTZC	386 471	530 625
<b>TOTAL</b>	<b>535 676</b>	<b>612 282</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 72.168 contre D : 110.077 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2012	2011
Intérêts des certificats de dépôts	62 781	89 726
Intérêts des comptes à terme	1 832	-
Intérêts des dépôts à vue	7 555	20 351
<b>TOTAL</b>	<b>72 168</b>	<b>110 077</b>

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 49.872 contre D : 43.929 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	26 641	30 755
Rémunération du dépositaire	4 845	5 530
Rémunération du CAC	18 386	7 644
<b>Total</b>	<b>49 872</b>	<b>43 929</b>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.202 contre D : 8.221 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	1 288	1 481
Retenue à la source	1 914	6 740
<b>Total</b>	<b>3 202</b>	<b>8 221</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 135.602 contre un solde de D : 165.524 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	116 230	141 878
Rémunération du dépositaire	19 372	23 646
<b>Total</b>	<b>135 602</b>	<b>165 524</b>

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 34.826 contre un solde de D : 27.908 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	18 108	7 644
Rémunération du CMF	16 417	20 039
Services bancaires et assimilés	104	124
Autres	197	101
<b>Total</b>	<b>34 826</b>	<b>27 908</b>

**Note 12 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2011

Montant	16 670 086
Nombre de parts émises	120 189
Nombre de copropriétaires	178

Souscriptions réalisées

Montant	5 374 861
Nombre de parts émises	38 752
Nombre de copropriétaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant	(8 029 697)
Nombre de parts rachetées	(57 893)
Nombre de copropriétaires sortants	(44)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(502 033)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	607 389
Régularisation des sommes non distribuables	(3 226)
Frais de négociation	(78 741)

Capital au 31 décembre 2012

Montant	14 038 639
Nombre de parts	101 048
Nombre de copropriétaires	173

**Note 13 : Autres informations****13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	6,015	6,010	4,949	3,889	5,566
Charges de gestion des placements	(1,342)	(1,377)	(2,128)	(1,117)	(1,232)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,673</b>	<b>4,633</b>	<b>2,822</b>	<b>2,772</b>	<b>4,334</b>
Autres charges	(0,345)	(0,232)	(0,184)	(0,166)	(0,310)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,329</b>	<b>4,401</b>	<b>2,637</b>	<b>2,606</b>	<b>4,024</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,503)	(0,669)	(0,026)	1,180	(0,578)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,826</b>	<b>3,732</b>	<b>2,611</b>	<b>3,786</b>	<b>3,446</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(4,968)	1,536	0,867	1,324	-1,515
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,011	0,420	10,074	3,849	11,845
Frais de négociation	(0,779)	(0,520)	(0,667)	(0,757)	(1,248)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,263</b>	<b>0,597</b>	<b>10,274</b>	<b>4,416</b>	<b>9,081</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,592</b>	<b>4,998</b>	<b>12,912</b>	<b>7,022</b>	<b>13,106</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,263</b>	<b>0,597</b>	<b>10,274</b>	<b>4,416</b>	<b>9,081</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,032)	0,887	0,827	1,543	(2,639)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,231</b>	<b>1,484</b>	<b>11,101</b>	<b>5,959</b>	<b>6,442</b>
Valeur liquidative	142,757	142,432	139,826	129,900	123,601
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	0,94%	0,98%	1,58%	0,88%	1,02%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,16%	0,14%	0,13%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,68%	2,64%	1,94%	2,99%	2,84%

**13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine;
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+2. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

**FCP FINA 60****SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 24 Juin 2011, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement « FCP FINA 60 », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2012.

***Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **822.448 DT**, un capital social de **690.000 DT** et une valeur liquidative égale à **1.191,954 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCP FINA 60 ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part du point suivant :

- 1- Les intérêts sur les Dépôts à Vue enregistrés en 2012 par le Gestionnaire s'élèvent à 384,787 DT contre un montant versé par le Dépositaire de 91,628 DT, soit une différence de 293,159 DT.

**Opinion :**

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « FCP FINA60 » arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

**Vérifications spécifiques :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP FINA 60 » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. Suite à ces travaux, nous avons remarqué ce qui suit:

- 1- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTCT et BTZC, doit être compris entre 74% et 79%.

Au 31 Décembre 2012, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 78,02% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

- 2- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net en liquidités est de 5%.

Au 31 Décembre 2012, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 0,34% dans des liquidités.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*

Managing Partner  
FMBZ KPMG TUNISIE

<b>BILAN</b>
--------------

LIBELLE	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>831 963</b>	<b>758 416</b>
a- Actions et valeurs assimilées		190 313	143 491
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'état		641 650	614 925
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>2 809</b>	<b>34 394</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	<b>AC2</b>	2 809	34 394
<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>834 772</b>	<b>792 809</b>
-			
<b><u>PASSIFS</u></b>			
		<b><u>12 324</u></b>	<b><u>12 291</u></b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	9 243	9 030
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	3 080	3 260
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>822 448</u></b>	<b><u>780 519</u></b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>719 476</b>	<b>700 397</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>102 972</b>	<b>80 122</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		84 146	58 452
b- Sommes distribuables de l'exercice		18 101	23 471
c- Régul.Résultat distribuables de la période		725	-1 801
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>834 772</b>	<b>792 809</b>

<b>ETAT DE RESULTAT</b>
-------------------------

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.12 au 31.12.12	Période du 01.01.11 au 31.12.11
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>36 452</b>	<b>41 275</b>
a- Dividendes		3 091	6 872
b- Revenus des BTA et BTZC		33 361	34 403
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>385</b>	<b>1 075</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>36 837</u></b>	<b><u>42 350</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-14 801	-14 963
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 036</b>	<b>27 387</b>
Autres produits	<b>PR 3</b>	0	26
Autres charges	<b>CH 2</b>	-3 935	-3 942
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 101</b>	<b>23 471</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		725	-1 801
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>18 826</b>	<b>21 670</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-725</b>	<b>1 801</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-27 925	-11 196
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		12 792	9 236
Frais de négociation		-1 497	-552
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 471</b>	<b>20 959</b>

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>
---------------------------------

LIBELLE	Période du 01.01.12 au 31.12.12	Période du 01.01.11 au 31.12.11
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 471</u></b>	<b><u>20 959</u></b>
a- Résultat d'exploitation	18 101	23 471
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-27 925	-11 196
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	12 792	9 236
d- Frais de négociation de titres	-1 497	-552
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>40 459</u></b>	<b><u>-104 777</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>87 319</b>	<b>3 488</b>
- Capital	72 000	3 000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 794	144
- Régularisation des sommes distribuables	10 525	344
<b>b- Rachats</b>	<b>46 860</b>	<b>108 265</b>
- Capital	39 000	95 000
- Régularisation des sommes non distribuables	2 085	4 789
- Régularisation des sommes distribuables	5 775	10 331
- Commissions de rachat	0	-1 855
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>41 930</b>	<b>-83 818</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>41 930</u></b>	<b><u>-83 818</u></b>
a- Début de période	780 519	864 336
b- Fin de période	822 448	780 519
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	<b><u>690</u></b>	<b><u>657</u></b>
a- Début de période	657	749
b- Fin de période	690	657
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 191,954</b>	<b>1 188,004</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>0,332%</b>	<b>2,948%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Arrêtées au 31/12/2012**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

#### **2- 3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

**3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 831.963 DT contre 758.416 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/12	% de l'Actif Net	% de l'Actif de l'émetteur	% du capital de l'émetteur
<b>I - Actions et Valeurs Assimilées</b>		<b>215 060</b>	<b>190 313</b>	<b>23,140%</b>	<b>22,798%</b>	
AL	40	10 679	14 400	1,751%	1,725%	0,004%
AMEN BANK	400	17 080	13 906	1,691%	1,666%	0,002%
AMS	1 000	16 400	11 009	1,339%	1,319%	0,019%
CARTHAGE CIMENT	20 000	82 750	71 400	8,681%	8,553%	0,014%
MONOPRIX	900	25 870	24 913	3,029%	2,984%	0,005%
SFBT	1 000	14 961	12 701	1,544%	1,521%	0,001%
SIMPAR	389	26 936	26 284	3,196%	3,149%	0,043%
SOTRAPIL	1 000	20 385	15 700	1,909%	1,881%	0,029%
<b>II - BTA</b>		<b>110 000</b>	<b>113 182</b>	<b>13,762%</b>	<b>13,558%</b>	
BTA 8,25-07/2014	100	110 000	113 182	13,762%	13,558%	
<b>III - BTZC</b>		<b>428 050</b>	<b>528 468</b>	<b>64,255%</b>	<b>63,307%</b>	
BTZC 11/10/2016	700	428 050	528 468	64,255%	63,307%	
<b>TOTAL</b>		<b>753 110</b>	<b>831 963</b>	<b>101,157%</b>	<b>99,663%</b>	

**AC2 : Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2.809 DT contre 34.394 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Avoirs en banque	2 229	34 409
- Somme a l'encaissement	0	0
- Somme à régler	0	-314
- Intérêts courus / DAV	580	299
<b>Total</b>	<b>2 809</b>	<b>34 394</b>

**PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 9.243 DT contre 9.030 DT au 31/12/2011, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Gestionnaire	2 628	2 415
- Dépositaire	6 615	6 615
<b>Total</b>	<b>9 243</b>	<b>9 030</b>

**PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 3.080 DT contre 3.260 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- CMF	80	71
- C.A.C	3 000	3 000
- RS sur commission gestionnaire	0	189
<b>Total</b>	<b>3 080</b>	<b>3 260</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2011</b>	
- Montant en nominal	657.000
- Nombre de parts	657
- Nombre de porteurs de parts	11
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant en nominal	72.000
- Nombre de parts	72
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant en nominal	39.000
- Nombre de parts	39
<b>Capital au 31/12/2012</b>	
- Montant en nominal	690.000
- Nombre de parts	690
- Nombre de porteurs de parts	11

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 31-12-2011</b>	<b>700 397</b>	<b>700 397</b>
<i>Souscription de la période</i>	72 000	72 000
<i>Rachat de la Période</i>	-39 000	-39 000
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-13 921</b>	<b>89 051</b>
<i>Variation de plus ou moins value et frais de négociation</i>	-16 630	-16 630
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	2 709	2 709
<i>Sommes distribuables*</i>		102 972
<b>Capital Fin de période au 31-12-2012</b>	<b>719 476</b>	<b>822 448</b>

**\*Note sur les sommes distribuables**

**Arrêté au 31/12/2012**

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2011 et antérieurs	80 121,975	4 024,391	<b>84 146,366</b>
Exercice 2012	18 100,755	725,201	<b>18 825,956</b>
<b>Total</b>	<b>98 222,730</b>	<b>4 749,592</b>	<b>102 972,322</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2012 à 36 452 DT contre 41.275 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Dividendes	3 091	6 872
- Revenus des BTA	6 618	9 341
- Revenus des BTZC	26 743	25 062
<b>Total</b>	<b>36 452</b>	<b>41 275</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 385 DT contre 1.075 DT au 31/12/2011, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Intérêts des comptes de dépôt	385	1 075
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>1 075</b>

**CH1 : Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 14.801 DT contre 14.963 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Rémunération du gestionnaire	9 491	9 626
- Rémunération du dépositaire	5 310	5 337
<b>Total</b>	<b>14 801</b>	<b>14 963</b>

**CH2 : Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 3.935 DT contre 3.942 DT au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3.000	3.000
- Redevance CMF	804	816
- Charges diverses	131	126
<b>Total</b>	<b>3 935</b>	<b>3 942</b>

**5 - DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS**

Données par action	2012	2011	2010
Revenus des placements	53.387	64.460	55.493
Charges de gestion des placements	21.451	-22.775	-15.125
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>31.936</b>	<b>41.685</b>	<b>40.368</b>
Autres produits	0.000	0.040	0.000
Autres charges	-5.703	-5.999	-5.237
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>26.233</b>	<b>35.726</b>	<b>35.131</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1.051	-2.741	-0.264
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>27.284</b>	<b>32.985</b>	<b>34.867</b>
Variation des (+) ou (-) values potentiels	-40.471	-17.042	25.443
(+) ou (-) values réalisées su cession de titres	18.539	14.058	-15.571
Frais de négociation	-2.169	-0.840	-1.157
<b>Plus ou moins values sur titres et Frais de négociation (2)</b>	<b>-24.101</b>	<b>-3.824</b>	<b>8.715</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1)+(2)</b>	<b>2.132</b>	<b>31.902</b>	<b>43.846</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-24.101</b>	<b>-3.824</b>	<b>8.715</b>
régularisation du résultat non distribuable	3.926	-7.070	-1.802
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-20.175</b>	<b>-10.894</b>	<b>6.913</b>

<b>valeur liquidative</b>	<b>1,191.954</b>	<b>1,188.004</b>	<b>1153.986</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements /actif net moyen	-1.84%	0.68%	-1.33%
Autres charges/actif net moyen	-0.49%	0.18%	-0.46%
Résultat distribuables de l'ex /actif net moyen	2.34%	3.39%	3.07%
<b>Actif net moyen</b>	<b>803 918</b>	<b>815 310</b>	<b>850 347</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>690</b>	<b>657</b>	<b>749</b>

## 6 - AUTRES INFORMATIONS

### 6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACorp S.A». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 1% HT/an, calculée sur la base de l'actif net du « FCP FINA60 » lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « FINACorp S.A» au 31/12/2012 s'élève à 9.491 DT.

### 6- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT/an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4500 DT HT.

La commission de l'ATB au 31/12/2012 s'élève à 5.310 DT TTC (Soit le minimum à facturer).

### 6- 3 Rémunération du distributeur

Le « FCP FINA60 » rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement, en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis. A ce jour, aucune commission ne lui a été versée.

### 6- 4 Frais pris en charge par FINACorp

La Société Gestionnaire prend en charge les frais de publicité et publication de gestion en lieu et place du « FCP FINA60 ».